

LE PATRIOTE

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

*Méfiez-vous
de l'homme
nu qui vous
propose
sa chemise.*

Economie-finances

QUE DEVIENNENT LES FONDS DESTINÉS AUX GÉNÉRATIONS FUTURES ?

8-9



VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE COMMISIMPEX



C'est inédit. Un marché dûment signé entre l'Etat et Commisimpex qui devient insidieusement une affaire de famille, parce que l'homme d'affaires libanais Hojeij est semble-t-il très proche du Président Denis Sassou N'Guesso. La convocation de madame Antoinette Sassou N'Guesso par un cabinet d'avocats alors qu'elle est en mission de sa Fondation aux Etats-Unis d'Amérique en constitue la parfaite illustration. Pourtant, ces avocats sont censés savoir qu'une dame soit-elle épouse du chef de l'Etat ne peut être ni de près, ni de loin actrice dans les différents marchés qu'un Etat peut signer au bénéfice d'une quelconque société. C'est pourquoi, dans l'opinion nationale, cette interpellation est perçue comme un acharnement et un déni de justice à l'égard d'une famille.

3

Coopération Congo-Chine

DENIS SASSOU N'GUESSO EN SÉJOUR DE TRAVAIL EN CHINE

2

Projet de loi de finances rectifiée

CALIXTE GANONGO APPELLE À UNE PRUDENCE RENFORCÉE

10

Pool

LE RETOUR DES ASSASSINATS POLITIQUES

4

UPADS

DU RADICALISME À L'APAISEMENT ET À LA REALPOLITIK

5

L'OPPOSITION RADICALE INONDE LA TOÎLE DES MENSONGES ?

6

LES NUISANCES SONORES SOURCE DE MALADIES

Au Congo, les plaintes fusent à propos du taux élevé des AVC, de la surdité et des insomnies. Selon certaines études scientifiques, les causes de ces maux sont à rechercher aussi dans les nuisances sonores qui accablent les citoyens dans les quartiers.

10

Coopération Congo-Chine

DENIS SASSOU N'GUESSO EN SÉJOUR DE TRAVAIL EN CHINE

Le président de la République du Congo effectue un séjour de travail en Chine, du 4 au 8 juillet 2016. Cette visite entre dans le cadre du renforcement de la coopération entre la République du Congo et la République Populaire de Chine, qui a atteint aujourd'hui 52 ans.

C'est en effet depuis le 22 février 1964, que le président Alphonse Massamba-Débat avait apposé sa signature sur le communiqué conjoint portant sur l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays. Les relations sino-congolaises ont été amplifiées par les visites du président Denis Sassou N'Guesso en Chine en 1980, 1987, 2000 et 2005. Il y est reparti en avril 2010, à l'occasion de l'exposition universelle de Shanghai. Au cours de cette visite, le chef de l'Etat congolais avait pris l'engagement de financer la reconstruction d'une école primaire de la ville de Yushu, détruite à la suite d'un tremblement de terre, à hauteur de 1 milliard 310 millions de francs CFA. L'école reconstruite et dédoublée « école sino-congolaise Denis Sassou N'Guesso », a été inaugurée en juillet 2012 par l'ancien ministre des affaires étrangères Basile Ikouébé. Les visites présidentielles ont été suivies par des réunions de travail entre les hauts responsables des deux pays, du Congo vers



Les présidents Xi Jinping et Denis Sassou N'Guesso à Brazzaville

la Chine et vice versa. La République du Congo a pour la première fois reçu un chef d'Etat chinois, 49 ans après la signature des relations diplomatiques. Il s'agit du président Xi Jinping qui a séjourné au Congo du 29 au 30 mars 2013 avec à la clé, de nombreuses activités

dont l'inauguration de l'hôpital de base de Mfilou et de la grande bibliothèque de l'université Marien Ngouabi. La visite officielle du président chinois au Congo a été marquée par la signature avec la partie congolaise, d'une dizaine d'accords de coopération dans divers domaines. Ces accords portent notamment sur la construction du port d'Oyo, la construction de la centrale hydroélectrique de Liouesso (département de la Sangha), la construction du port minéralier à Pointe-Noire, la promotion des PME entre la Banque chinoise de développement et la Banque de développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), la fourniture des téléfilms chinois, la construction des logements sociaux... La Chine s'implique à fond, dans les grands travaux de modernisation du pays. Pékin a beaucoup investi dans les secteurs tels que

les routes, les barrages ou les hôpitaux. Au nombre des accords conclus entre les deux pays ces dix dernières années, figure l'accord de partenariat stratégique signé le 19 juin 2006 à Brazzaville. Il est considéré comme l'un des supports essentiels de la coopération entre la Chine et le Congo. Dans le cadre de ce partenariat, les deux pays ont conclu un accord-cadre de financement de neuf projets d'infrastructures de base. Le cas de la construction de la deuxième usine de Djiri, la modernisation et le réaménagement des installations terminales de l'aéroport internationale de Maya-Maya, la construction des routes et des logements sociaux. C'est grâce à cet accord que le Congo a réalisé la route entre Brazzaville et Pointe-Noire. En 2012, Brazzaville et Pékin ont paraphé une série d'accords d'un montant de 975 millions d'euros. Une

partie de ce financement est destinée à la reconstruction du quartier Mpila détruit par les explosions de mars 2012. Depuis mai 2011, le Congo a inauguré son plus grand barrage, la centrale hydraulique d'Imboulou d'une capacité de 120 mégawatts. La Chine a apporté 85% de son financement estimé à 370 millions de dollars.

Bien d'autres réalisations donnent la mesure de l'ambition de la Chine de participer à la modernisation du Congo. On peut entre autres citer le siège du ministère des affaires étrangères et de la coopération, la maison de la radio et de la télévision nationale, la bibliothèque universitaire de Brazzaville, le viaduc « kéba na virage-Kintélé », le viaduc de la corniche au niveau du ravin du Tchad, deux hôpitaux ainsi que cinq marchés, fruits de cette coopération agissante. Le gouvernement chinois encourage par ailleurs les entreprises chinoises, à contribuer au développement des Zones économiques spéciales au Congo.

Plusieurs autres projets sont en perspective ou en cours de réalisation. Au nombre de ceux-ci figurent la création du centre aéronautique de Brazzaville ; la construction du chemin de fer Pointe-Noire-Ouessou ; la modernisation du CFCO ; la construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau sur la rivière Loémé à Pointe-Noire ; la délocalisation des entreprises chinoises dans les zones économiques spéciales et les zones industrielles en création ; la création de la banque commerciale sino-congolaise ; la construction du palais du parlement.

Dominique Maléla

Vie des partis

ARISTIDE BOUITI TCHIBINDA, NOUVEAU PRÉSIDENT DU PCT À KAKAMOÉKA

M. Aristide Bouiti Tchibinda a été élu la semaine dernière à la tête du parti Congolais du Travail (PCT) dans le district de Kakamoéka, à l'issue d'une assemblée générale des membres de cette formation politique, organisée dans le cadre de la restructuration des instances du parti à l'intérieur du département du Kouilou.

Le nouveau président du PCT à Kakamoéka qui va diriger un bureau de cinq membres, remplace à ce

poste M. Dovi Labrousse Foucher qui a été aux commandes du parti dans cette localité pendant 23 ans.

Cette assemblée, placée sous le patronage du président fédéral du PCT au Kouilou, M. Richard Bongo, s'est déroulée en présence du député-PCT de Kakamoéka, M. Alexandre Mabiala, qui est en même temps président du conseil départemental du Kouilou.

Anderson de Mbaloé

Express National International

- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise : **ALLER + LOUER**

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond-point Kasai (Soc au 10)
Tél : (+242) 05501034 / 05501035

Brazzaville : 01 Av Cardinal Bayenga (face à la Mairie)
Tél : (+242) 05501071 / 05501072

www.ginternational.net

Nos partenaires :

VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE COMMISIMPEX

C'est inédit. Un marché dûment signé entre l'Etat et Commisimpex qui devient insidieusement une affaire de famille, parce que l'homme d'affaires libanais Hojeij est semble-t-il très proche du Président Denis Sassou N'Guesso. La convocation de madame Antoinette Sassou N'Guesso par un cabinet d'avocats alors qu'elle est en mission de sa Fondation aux Etats-Unis d'Amérique en constitue la parfaite illustration. Pourtant, ces avocats sont censés savoir qu'une dame soit-elle épouse du chef de l'Etat ne peut être ni de près, ni de loin actrice dans les différents marchés qu'un Etat peut signer au bénéfice d'une quelconque société. C'est pourquoi, dans l'opinion nationale, cette interpellation est perçue comme un acharnement et un déni de justice à l'égard d'une famille.

La révélation de cette convocation par RFI avait créé un émoi, tant son objet et la personne visée étaient en net décalage. Ayant pris certainement conscience de cette incongruité, madame Morice Florence, la révélatrice de cette affaire, est revenue une heure après avec un rectificatif, pour dire cette fois-ci que madame l'épouse du Chef de l'Etat n'est pas visée directement par la convocation. Selon elle, cette dame a été citée juste pour collaborer et indiquer les comptes bancaires ainsi que les biens des enfants du couple présidentiel qui doivent être saisis en guise de compensation de la dette de l'homme d'affaires libanais. En effet, tous les professionnels du droit qui ont été contactés par l'hebdomadaire Le Patriote, ont marqué non seulement leur grand étonnement, mais aussi qualifié cette convocation d'une hérésie et d'un abus de pouvoir. D'autres l'ont tout simplement qualifié de faute professionnelle.

En effet, Monsieur Hojeij est le Président Directeur Général de la société Commissions Import-Export, en sigle (Commisimpex). En guise de rappel, à la faveur du 1er plan quinquennal, cette société avait conclu un marché avec l'Etat, au bénéfice de la Société nationale d'électricité (SNE). Aux termes de ce contrat, la société Commisimpex devait réaliser les travaux d'entretien au sol des lignes haute tension entre Pointe-Noire-Loudima-Mindouli-Brazzaville de 1985 à 1991. Cette société avait également en charge l'ouverture des pistes d'accès aux pylônes et des réparations des ponts en matériaux périssables. Ce marché de gré à gré a été évalué à un milliard de Fcfa par mois. Des sources proches de la Société nationale d'électricité (SNE) affirment que l'homme d'affaires libanais était régulièrement payé. D'autres sources non confirmées indiquent que la



société Commisimpex était payée parfois même quand elle n'avait pas achevé les travaux.

Ce contrat avait été résilié par l'Acte n° 276 du 14 août 1991 de la Conférence Nationale Souveraine. A travers cet acte, il avait été demandé au gouvernement de transition de résilier le contrat existant entre la SNE et Commisimpex et renégocier un contrat plus transparent. Et depuis, aucun autre contrat n'avait été signé, l'homme d'affaire libanais ayant quitté Brazzaville sur la pointe des pieds parce qu'il était recherché par la Conférence Nationale Souveraine. Au cours de cette grand-messe déclamatoire, les participants avaient estimé que le coût des prestations de cette société était excessif et asphyxiait les finances publiques. La décision fut ainsi prise et selon la terminologie de l'époque, les actes de la Conférence Nationale Souveraine étaient exécutoires immédiatement et d'urgence. Il s'agit là d'un indice qui devrait déjà interpeller l'attention des juridictions internationales notamment sur la probité morale de l'homme d'affaires libanais. Dans cette même direction, un article paru dans «le Monde» en 2015 intitulé l'état se resserre sur le Congo, l'auteur avait annoncé que

Monsieur Hojeij n'a pas laissé que de bons souvenirs au Congo. L'inflation permanente de ses factures surprend particulièrement, avait conclu cet article. Ce qui revient à dire que le milliard qu'il réclame fait certainement partie des manigances affolantes de Hojeij. En 2013, cette fameuse dette était évaluée à 675 milliards d'Euros. Sans trop s'embarasser de détails, Monsieur Hojeij affirme aujourd'hui que l'Etat lui doit la bagatelle d'un milliard d'Euros.

L'augmentation exponentielle de la dette qui n'est connue que de la société Commisimpex donne matière à réflexion. Si réellement la dette était connue de l'Etat, il aurait dû négocier les échéances de paiement ainsi que sa consolidation, afin d'éviter la variation des intérêts. Devant ce doute, certaines personnes plus lucides parleraient d'une manipulation des juridictions des USA, de la France, la Grande-Bretagne et de la Belgique par l'homme d'affaires

libanais. Si tel n'est le cas, pourquoi, se plait-il à médiatiser une affaire qui est sur la table des juges ? Cette affaire devient de plus en plus ténébreuse dès lors que le contrat qui liait cette société

à la SNE avait été résilié en 1991 et sa faillite déclarée par la justice congolaise mettant ainsi fin à son existence légale au Congo. Selon madame Simone Bernard Dupré, l'avocate de l'Etat, c'est plutôt Commisimpex qui doit désormais au Congo et non

le contraire. Cette énorme dette est estimée à 700 milliards d'Euros, au titre fiscal. En tout cas l'affaire Commisimpex n'a pas encore révélé tous ses mystères. Qui vivra verra.

Patrick Yandza

ACTE N° 276 Portant résiliation du Contrat entre la SNE et COMMISIMPEX

LA CONFERENCE NATIONALE

Vu l'Acte n°003-CNS-P-S du 04 Juin 1991, portant adoption de l'Acte Fondamental portant organisation des Pouvoirs Publics durant la période de transition ;

Vu le Décret n° 91-015 du 09 Février 1991, portant convocation de la Conférence Nationale ;

Vu le Règlement Intérieur de la Conférence Nationale Souveraine du 11 Mars 1991, notamment en ses articles 1, 9, 40 et 41,

DECIDE :

Article 1er : Il est demandé au Gouvernement de Transition de résilier le Contrat existant entre la SNE et COMMISIMPEX et de renégocier un contrat plus transparent.

Article 2 : Le présent Acte, exécutoire immédiatement et d'urgence, sera publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 14 Août 1991

Pour la Conférence Nationale Souveraine,

Le Président du Présidium,

Monseigneur Ernest KOMBO.-

La parabole de l'éléphant

L'ÉLÉPHANT OU LE DERNIER HÉRITIER

« Dernier héritier d'une longue histoire, l'éléphant a beaucoup à nous raconter ». Ainsi, s'exprimait mon grand-père, convaincu des enseignements que l'on peut tirer de la vie de cet animal hors pair. Pour magnifier à sa manière ce spécimen zoologique, le vieil homme ne cesse de répéter : « à mon avis, l'éléphant n'est pas traité à sa juste valeur... Sa nature devrait le situer à une dimension qui n'a rien à avoir avec tous les autres animaux de la terre... On a souvent eu tort de le placer au stade réducteur d'animal ordinaire ; lui qui réfléchit son image à travers les créatures du ciel avec lesquelles il échange en permanence sur le devenir de celles de la terre ».

Tous ceux qui ont une perception approfondie de la proximité de l'éléphant et des forces d'en haut, soulignent unanimement le caractère céleste du pachyderme. La simple évocation de son nom ou sa présence éveille une grande curiosité parmi les humains qui l'associent à un animal merveilleux, presque étrange. Sa stature princière subjugue tous les autres êtres de la forêt et certains ne manquent pas de l'envier. D'aucuns pensent que cet animal est de Dieu : les herbes dans la vallée et les nuages sur nos têtes le bénissent, tout comme les insectes bourdonnent son nom à chacun de ses passages. Les génies de l'eau lui ouvrent le passage

au cours de la traversée. Tous les êtres de la terre se lèvent pour le saluer à chacune de ses apparitions. Il n'a presque pas besoin de recourir à sa force physique, tant tout lui obéit.

L'évocation du grand-père, ainsi que les nombreuses images qu'il nous a renvoyées n'ont fait que nous rapprocher de cet animal, suscitant en chacun de nous, une vague d'interrogations sur cet animal dont le nom inspire une grande considération. Dit-on, il est capable de tout et suscite la surprise en tout lieu.

Pour ma part, j'ai appris à comprendre que les histoires et anecdotes qui illustrent sa sensibilité exceptionnelle sont nombreuses, souvent émouvantes, toujours étonnantes... Au cœur des massifs forestiers, l'éléphant fait partie du cercle restreint des animaux qui ont pleinement conscience d'eux-mêmes et des rôles qu'ils jouent au sein de la jungle, parmi les autres animaux. Très touchant, il reste présent dans l'imaginaire de l'homme depuis ses premières apparitions.

Mon grand-père ne s'interroge plus au sujet de ce spécimen. Il ne peut plus s'interroger parce qu'il sait mieux que quiconque que, la simple présence des éléphants dans une parcelle de la jungle est une aubaine pour tous ceux qui y vivent, humains et animaux confondus.

Jules Débel

Pool

LE RETOUR DES ASSASSINATS POLITIQUES

Adrien Mfouta et Clément Sita respectivement présidents du Mccdi et du Pct de Goma Tsé-tsé ont payé de leur vie, leur engagement politique. Si le cadavre criblé de balles de Clément Sita enterré précipitamment par les bourreaux dans un ravin a été exhumé et réinhumé par les proches, aucune information ne fait état du lieu où la dépouille de son compagnon a été abandonnée sans sépulture par le groupe d'assassins qu'aurait conduit un certain « Pablo ».

Les deux responsables politiques de la majorité présidentielle ont payé de leur vie pour leur engagement et leurs convictions politiques ainsi que pour leur attachement au président Denis Sassou N'Guesso. Leur péché est d'avoir adhéré au Parti congolais du travail (Pct) et au Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (Mccdi), deux des principales locomotives de la majorité présidentielle et d'avoir été les coordonnateurs de la direction sous-préfectorale de campagne du candidat de la majorité, Denis Sassou N'Guesso, à la récente élection présidentielle.

Des victimes de l'intolérance politique

Le retour aux assassinats politiques dont se rendent vraisemblablement coupables des activistes et miliciens de l'opposition radicale est un véritable coup asséné à la démocratie congolaise. Malheureusement, presque personne n'en parle à quelques exceptions près, si ce n'est au niveau des états-majors politiques ayant perdu des camarades. La société civile et même les fameux dé-

fenseurs des Droits de l'homme demeurent muets comme des carpes. On se demande où est passé l'Ocdh dont le directeur exécutif, Trésor Nzila s'est illustré comme activiste des droits de l'homme à travers des tribunes qu'il s'est octroyé sur les médias étrangers au sujet de la situation dans le Pool. Peut-être parce qu'à ses yeux, un proche de la majorité est un sous homme et donc dépourvu des droits. Peut-être aussi que la qualité des assassins présumés lui imposerait des réserves, d'autant plus que sa structure s'est toujours illustrée aux côtés des partis de l'opposition radicale.

En effet, les responsables du Pct et du Mccdi de Goma-Tsé-tsé ont été assassinés par leurs bourreaux, quelque temps seulement après le rapt.

Adrien Mfouta et Clément Sita ont été enlevés par un groupe de ninjas nsilulu sous le commandement d'un certain Pablo, le 21 avril 2016, aux environs du village Botaba, en partance pour Goma Tsé-tsé. « *Ces deux paisibles fils du Pool ont été enlevés par les mêmes ninjas nsiloulou* », selon le Mccdi qui réclamait leur libération sans conditions, deux jours après le kidnapping.

En effet, l'espoir était encore permis dès que leurs bourreaux les avaient déjà dépossédés de tout ce qu'ils avaient par devers eux, en l'occurrence l'argent, les vivres et les vélocités.

Le 23 avril, par la voix de son porte-parole, le Mccdi avait condamné les « *actes criminels, inacceptables et intolérables* ». De même, il demandait à la Force publique de tout mettre en œuvre pour retrouver les deux cadres enlevés, tout en assurant la sécurité des populations. Mais hélas, Euloge Landry Kolélas dira peut-être qu'il n'a pas été écouté.

Un silence coupable

Cependant, une opinion fait état de ce qu'Adrien Mfouta et Clément Sita auraient été exécutés par les ravisseurs juste après avoir été kidnappés. Un acte odieux qui semble passé inaperçu. L'on sait que si jamais, un tel crime était perpétré par des éléments de la Force publique ou dans des zones sous le contrôle du pouvoir ou par des militants de la majorité présidentielle, l'opposition radicale aurait trouvé des termes appropriés, secoué ciel et terre, assiégé les chancelleries pour agiter l'opinion et dénoncer des

assassinats barbares. Car, les réactions de l'Idc-Frocad suite par exemple à l'arrestation de Paulin Makaya, de Modeste Boukadia, de Jean Ngouabi Ackondzot, d'Anatole Limbongo Ngoka et bien d'autres, pour des motifs avérés, ont été sans ménagement. Pourtant, un procès est en instance et chacun devra prouver son innocence. Il en est de même pour le général Jean-Marie Michel Mokoko qui promettait de chasser le président Denis Sassou N'Guesso par les armes. La vidéo existe et est reconnue par l'intéressé. Bref, on ne peut être démocrate et rester muet devant des assassinats politiques. On ne peut pas se proclamer défenseur des droits de l'homme et briller par un mutisme devant d'ultimes atteintes à la vie humaine, censée être protégée. Même s'il s'agit des membres de la majorité présidentielle qui sont assassinés par des activistes de l'opposition, ils sont avant tout, des personnes humaines. Dans ce contexte il n'y a ni opposition, ni majorité, mais la vie humaine qu'il faut protéger et donc toute violation doit être dénoncée et condamnée sans voir l'appartenance politique de ses auteurs.

Le temps de la justice viendra

Quoiqu'il en soit, les ninjas nsiloulou, auteurs présumés de ces crimes, leur chef et autres complices dans le Pool ou ailleurs en répondront un jour.

Peut-être pas mieux que leur chef, quand on sait que Jean Pierre Mbemba écope de 18 ans de prison à la Cour pénale internationale à la Haye par des actes qu'il n'a pas commis, mais qui ont été plutôt perpétrés par ses miliciens en RCA.

L'histoire politique récente nous renseigne que les membres de la majorité présidentielle en campagne référendaire à Mayama ont été sommés de quitter la localité par des ex-combattants ninjas, dont le chef était hostile au changement de la constitution. Des fonctionnaires de l'Etat, soupçonnés d'être proches du pouvoir ou de la majorité présidentielle ont été menacés. Certains ne sont plus jamais repartis à Mayama, craignant de subir la sauvagerie des quelques illuminés adeptes de la démocratie de l'intimidation. L'on se demande si l'assassinat d'Adrien Mfouta et de Clément Sita ne sont pas la suite logique d'une stratégie politique pour faire taire tous ceux qui n'adhèrent pas aux idéaux défendus par leurs auteurs. On est aussi en droit de s'interroger si l'attaque, le pillage et l'incendie des 9 véhicules transportant des marchandises le 15 avril entre Mayama et Mindouli n'intègrent-ils pas la même logique. Mais il sied de rappeler qu'en démocratie, la lutte est dans les idées, le pouvoir dans les urnes et non au bout du canon.

Marlène Samba

LE GUIDE DU PARFAIT PATRIOTE

QU'EST CE QUE LE PEUPLE ?

On connaît cette protestation indignée attribuée à un célèbre condamné à mort avant de monter sur l'échafaud : « *peuple, que de crimes on commet en ton nom !* ». Ce qui avait poussé un homme politique à affirmer que nous parlons tous du peuple mais certainement pas du même peuple. Cependant si le peuple est si « divers », les dictionnaires osent une définition : c'est « *l'ensemble d'êtres humains vivant en société, habitant un territoire défini et ayant en commun un certain nombre de coutumes, d'instructions* ». Considéré comme le corps de la nation, le peuple peut être défini simplement comme l'ensemble des personnes soumises aux mêmes lois. Valéry écrivait que « *le mot peuple désigne tantôt la totalité indistincte et jamais présente nulle part ; tantôt le plus grand nombre, opposé au nombre restreint des individus plus fortunés ou plus cultivés* ». Mais au sens constitutionnel, le peuple est

l'ensemble des citoyens, c'est-à-dire des personnes rattachées à l'Etat par la nationalité : le peuple a rejoint la nation. A partir de cet ensemble, les conditions de majorité, de jouissance des droits civils et politiques et d'inscription sur les listes électorales délimitent le corps électoral qui exerce le pouvoir de suffrage. Si le peuple est sociologiquement divers, il est « un » dans sa volonté puisqu'il exprime la souveraineté nationale. L'article 5 de la constitution est d'ailleurs plus explicite à ce sujet : « *la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce au moyen du suffrage universel, par ses représentants élus ou par voie de référendum. Aucune fraction du peuple, aucun corps de l'Etat ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice* ».

C'est le principe de l'unicité du peuple que la Constitution restitue de la manière suivante : « *La République du Congo est un Etat de droit, souverain, unitaire et indivisible, décen-*

tralisé, laïc et démocratique (article 1er). Son principe est : « gouverner le peuple, par le peuple et pour le peuple ».

Ainsi le nouveau texte fondamental, ainsi que d'ailleurs les autres Constitutions l'ayant précédé, ne reconnaît que le peuple congolais, composé de tous les citoyens congolais sans distinction d'origine, d'ethnie ou de religion. C'est pourquoi en son article 51 (alinéa 4), la constitution nous dit que « *tout acte ou toute manifestation à caractère ethnique, raciste ou xénophobe est puni par la loi* ». C'est pourquoi également la même loi fondamentale précise qu'« *il est interdit aux partis politiques de s'identifier à un département, à une commune, à un district, à une communauté urbaine ou rurale, à une religion, à une ethnie ou à un clan* ». (Article 58, alinéa 3).

Ainsi le parti politique qui est une association rassemblant des citoyens

pour la conquête et la gestion pacifique du pouvoir autour d'un projet de société dicté par le souci de réaliser l'intérêt général se trouve astreint à des principes très draconiens. Ces principes auxquels tout parti doit se conformer concernent principalement le respect, la sauvegarde de l'unité nationale ; la protection et la promotion des droits fondamentaux de la personne humaine, la poursuite de la satisfaction de l'intérêt général du peuple congolais ; la promotion d'un Etat de droit fondé sur le respect et la défense de la démocratie, des libertés individuelles et collectives ; la défense de l'intégrité du territoire et de la souveraineté nationale ; la proscription de l'intolérance, de l'ethnisme, du sectarisme et du recours à la violence sous toutes ses formes ; le respect du caractère républicain, laïc et indivisible de l'Etat.

Germain Molingo

UPADS

DU RADICALISME À L'APAISEMENT ET À LA REALPOLITIK

L'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads) ne regrette ni d'avoir participé à la présidentielle, ni d'avoir pris acte des résultats de cette élection majeure. Elle assume ses prises de positions politiques quoique présentées sous un mauvais jour par ses détracteurs. Son premier secrétaire dément tout accord secret avec le Parti congolais du travail (Pct), tout en justifiant sa liberté d'opinion et d'actions par l'expérience cumulée en un quart de siècle d'activité politique. Pour lui, le réalisme politique d'un parti républicain est apprécié à travers le respect de la loi.

Pour le premier secrétaire de l'Upads, en participant à la présidentielle du 20 mars dernier, l'Idc-Frocad a validé la nouvelle constitution. Elle a par conséquent accepté que les institutions qu'elle met en place, dont la Cour constitutionnelle qui a proclamé les résultats définitifs s'imposent à tous. Accusé « à tort » d'avoir « fait allégeance au pouvoir », le premier secrétaire de l'Upads rejette en bloc les griefs qui lui sont faits à lui et à son parti. Ceci au nom du réalisme politique mal compris et mal interprété par ses alliés de l'opposition radicale. L'ancien parti de gouvernement qui se présente comme la plus grande formation politique de l'opposition, s'appuie sur son expérience pour justifier sa liberté d'opinion et d'actions et plaider en faveur du dialogue pour apaiser un climat politique « qui ne cesse de se dégrader ».

L'Upads a pris acte, ses détracteurs ont reconnu l'élu

Face à la presse pour la première fois après la proclamation des résultats définitifs de la présidentielle et la mise en place de la première équipe gouvernementale de la nouvelle République, le premier secrétaire de l'Upads a vidé son cœur sur l'actualité nationale. Son discours de vérité axé sur les résultats de la présidentielle, la prestation de serment du nouveau président de la République, le fonctionnement de l'Idc-Frocad, le climat politique actuel et la déclaration de politique générale par le premier ministre est un véritable « clash qui donnera l'insomnie aux détracteurs de l'Upads au sein de l'opposition », selon un de ses proches. En effet, Pascal Tsaty Mabiala ne comprend pas pourquoi il s'est attiré les foudres, lorsque la direction nationale du parti « en toute responsabilité et en toute conscience, prenait acte des résultats annoncés par la Cour constitutionnelle et demandait aux militants de s'abstenir de tout acte attentatoire à la paix ». Une attitude républicaine adoptée bien avant par Guy Brice Parfait Kolélas, mais qui n'avait suscité aucune réaction hostile à l'Idc-Frocad. Il ne s'agit nullement « d'un acte de félonie ». Il se justifie du point de vue juridique et du bon sens, dit-il.

Le coordonnateur général du Frocad se dit victime d'un acharnement. Car, affirme-t-il, « par la participation de l'Idc-Fro-



Pascal Tsaty Mabiala

cad à l'élection présidentielle organisée conformément à la loi en vigueur issue de la nouvelle constitution, l'opposition radicale a implicitement accepté le nouveau cadre institutionnel, avec la Cour constitutionnelle dont les arrêts ne sont d'aucuns recours et ne peuvent être attaqués ». Par ailleurs, « l'engagement solidaire de l'opposition ayant montré ses failles lors de la manifestation du 20 octobre 2015, qui semblait en appeler à une insurrection populaire d'avance condamnée à l'échec et combien lourde de conséquences », justifie la position de l'Upads, à cause de l'obligation de se conformer à la loi, de réalisme politique et d'apaisement dans le pays. « Nous n'avons pas besoin d'argent pour exprimer notre conviction. Ceux qui nous accusent d'allégeance au pouvoir pour avoir pris acte des résultats de la présidentielle, vont plus loin que l'Upads en évoquant un président de fait. C'est une reconnaissance explicite du président élu. Donc il faut travailler avec lui. Nous ne regrettons pas d'avoir pris notre position. Et l'Upads n'a pas conclu d'accord secret avec le Pct. Encore que le premier qui a été conclu en 1992 avait volé en éclats ».

De la critique de l'élection à la reconnaissance internationale de l'élu

La présence d'un parterre de chefs d'Etat, de représentants des organisations internationales et du corps diplomati-

que quasi-au complet a sonné comme une reconnaissance internationale du président Denis Sassou N'Guesso dont la réélection était même ouvertement critiquée dans les chancelleries, déclare Pascal Tsaty Mabiala. Une présence qui relance, selon lui, le débat sur la responsabilité de l'Onu dans les crises en Afrique, avant de conclure que la communauté internationale n'est rien et fait si peu. Or, dit-il « l'opposition n'a pu interpréter cette forte présence des chefs d'Etat africains, des représentants de la communauté internationale y compris de la France, très influente dans les affaires du Congo, de la Chine et de la Russie, membres permanents du Conseil de sécurité de l'Onu ». Plutôt que de se montrer responsable et digne, l'opposition s'est limitée, dit-il, aux « brillantes interventions sur Rfi, mais sans effet réel sur le cours des événements ».

Mission terminée pour le Frocad

Contrairement à ceux qui assimilent l'échec du Frocad à maintenir l'ordre constitutionnel et à aboutir à l'alternance démocratique à sa mort, dès lors que les objectifs qui ont conduit à sa création ont disparu, le premier secrétaire de l'Upads qui en est le coordonnateur pense que le Frocad a terminé sa mission. « Il est simplement dans l'immobilité et devra être activé », au terme d'un audit. « Le Frocad devrait réorienter son combat sous la bannière des nouveaux

idéaux. Nous attendons une autre orientation du combat, sans doute avec d'autres partis et associations qui en accepteront la nouvelle vision ». Le péché originel du Frocad, selon son coordonnateur, réside en son incapacité d'asseoir une organisation structurée. Il faut redonner la liberté aux partis politiques ou associations qui composent le Frocad, recommande Pascal Tsaty Mabiala, qui épingle les faiblesses de la coalition Idc-Frocad, dont « l'absence d'un leadership accepté par tous et d'un projet politique minimal consensuel ». Pire, reconnaît-il, la stratégie de l'encercllement du président sortant à la présidentielle a échoué à cause du manque de solidarité. « L'occupation géographique du terrain pendant la campagne n'a pas obéi à l'objectif de cette stratégie ».

Que le politique prenne le dessus

Sur le climat politique post-électoral, l'Upads relève qu'il prospère entre autres, à cause de la gestion par le président de la République de sa réélection. « Le président de la République devrait créer les conditions d'apaisement et faciliter la tenue du dialogue. Une commission technique établira l'ordre du jour. Dans tous les cas, dit Pascal Tsaty Mabiala,

on ne devrait pas aller au dialogue avec des cadres en prison. Le climat actuel voudrait que le politique prenne le dessus sur tout. Nous ne disons pas que les personnalités arrêtées n'ont rien fait. Nous ne disons pas qu'elles ont tort ou raison, mais dans le souci d'apaisement, le premier magistrat devra se détacher des contraintes d'Etat, pour agir au gré des circonstances qu'impose la nation dans sa dimension humaine ».

A la question de savoir s'il est malheureux et triste parce que lui et son parti soient traînés dans la boue par une opinion, Pascal Tsaty Mabiala répond « Je suis content de ce qu'on dit tant de choses sur moi. Je remercie ceux qui racontent des mensonges sur moi. Car quand on ne parle pas d'un homme politique, c'est qu'il n'existe pas. S'il fallait être malheureux à cause de ce qu'on dit de mal ou de mensonge sur vous, le président Sassou serait le plus malheureux des Congolais, par le fait qu'on a tout dit sur lui, à cause de sa longévité au pouvoir ».

Pour lui, la présentation du programme d'actions gouvernementales au parlement par le premier ministre Clément Mouamba, n'a pas apporté les réponses qu'attendaient les Congolais.

Ernest Otsouanga



HOTEL RIVIERA



Consulter nos tarifs ainsi que les offres spéciales, **L'HOTEL RIVIERA** vous propose l'option clés en mains pour vos séminaires ainsi que le séjour de vos agents.

L'HOTEL RIVIERA comprend :

- 21 chambres standards
- 12 chambres de luxe, certaines avec vue sur le fleuve Congo
- 1 restaurant / bar
- 1 terrasse donnant une belle vue de l'autre rive (Kinshasa)
- 1 terrasse donnant une belle vue de l'autre rive (Kinshasa)

L'HOTEL RIVIERA dispose des chambres bien équipées

- Salle de bain complète
- Canal satellite
- Un coffre fort
- Un frigo
- Un garde linge
- Internet wifi avec haut débit
- Room service

Nos contacts

105 Avenue MARECHAL GALLIENIE - MPILA
Tél. : (+242) 01 443 33 33 / 06 688 24 24
105 Avenue MARÉCHAL GALIENI - MPILA

www.rivierahotel-cg.net



L'OPPOSITION RADICALE INONDE LA TOÎLE DES MENSONGES ?

Après son fiasco retentissant à la dernière élection présidentielle, l'opposition radicale fait feu de tout bois pour trouver la formule magique capable de l'aider à se sortir de l'ankylose qui la menace. En désespoir de cause elle semble avoir définitivement opté pour une sorte de contrefaçon frauduleuse à grande échelle qui conduit certains de ses ténors à se servir des identités de certaines personnalités physiques ou morales de l'actuelle majorité pour faire passer leurs messages. Une preuve supplémentaire majeure de la déliquescence dans laquelle tombe, lentement mais sûrement, cette partie de la classe politique congolaise.

L'internet. Ce média nouveau, mondial est venu révolutionner le paysage de la communication en ce sens qu'il a cette particularité de posséder la plupart des forces des médias traditionnels d'information à savoir la radio, la télévision et le journal écrit : instantanéité, archivage, profondeur, interactivité. A cela s'ajoute le mélange des supports (audio, vidéo, texte, infographie) et la navigation hypertexte. D'où les tentatives des médias traditionnels et de quelques aventuriers de s'emparer de ce formidable outil. Les journaux « installés » peuvent profiter de la complémentarité, la synergie entre le papier et le site associé pour attirer un nouveau public, qui pèse de plus en plus dans l'économie des entreprises et dans le domaine politique, alors que l'autre lectorat a tendance à s'étioler.

Cependant, il n'y a pas que des personnes bien-intentionnées qui ne pensent qu'à une utilisation honnête du net. Il existe, malheureusement, de plus en plus d'animateurs de sites et blogs « amateurs », fonctionnant sans organisation et sans contrôle, sans les moyens et surtout la volonté de vérifier leurs informations. Ils n'offrent aucune garantie de sérieux et sont un lieu idéal de désinformation, souvent à la solde de groupements politiques et des groupes de pression. Les scoops qu'ils présentent, même avec images à l'appui sont souvent des faux. Même de simples commentaires, très bien écrits, argumentés, apparemment de bonne foi, sans doute documentés, peuvent se révéler, à l'examen, erronés.

Le piège que tendent les marchands d'illusions sur le net

Ce sont de tels stratagèmes, consus de fil blanc que certains sites que gèrent directement des responsables bien connus de l'opposition radicale nous servent régulièrement. Derrière les auteurs de certains écrits présentés comme des documents authentiques se cachent grossièrement des personnalités politiques trop connues pour leur aversion inextinguible pour le pouvoir en place.



Les dernières libelles ayant défrayé la chronique sont incontestablement la publication sur les sites pré-cités d'un document dans lequel le « PCT France et Europe » tire à boulets rouges sur le président Denis Sassou N'Guesso coupable à ses yeux d'avoir marginalisé le parti majoritaire pour asseoir une dictature implacable et maintenir les opposants dans une véritable chape de plomb, et une déclaration prétendument signée de l'ancien ministre Bienvenu Okiemi dans laquelle ce dernier dénonce la vague d'arrestations qui seraient opérés dans le pays tout en demandant la libération du général Jean-Marie Michel Mokoko.

Concernant le premier cas, des sources proches de la direction du Parti Congolais du Travail sont formelles : il s'agit d'un faux, les personnes signataires de ce texte ne se souvenant pas avoir paraphé pareil document. De toutes les façons, la dureté du ton qui fait de cet écrit un véritable réquisitoire contre le pouvoir en place ne fait aucun doute sur la nature de ses auteurs. Le deuxième cas, plus rocambolesque, visait un double objectif : faire croire à l'opinion tant nationale qu'internationale que tout se délite autour de l'actuel président de la République jusque dans le cénacle de ses fidèles, un peu comme pour dire que les rats quittent un navire désormais en perdition, et aussi inscrire l'ancien ministre de la Culture et des arts sur la liste déjà longue mais sans doute extensible des dignitaires qui sitôt débarqués de leur poste, se muent en d'intraitables opposants. Ici également on

connaît la suite : Bienvenu Okiemi a dénoncé énergiquement une pratique consistant à rendre des citoyens honnêtes responsables de ce qu'il considère comme un faux grossier.

Nécessité de réagir

Dans ce mélange du vrai et du faux, le faux empêche de croire au vrai. L'internet est un réseau où chaque point est à la fois neurone et cerveau. Où chacun peut prendre la parole. Un réseau totalement libre. Chez nous le gouvernement, directement ou indirectement n'a pas voulu investir ce terrain, laissant libre cours à des aventuriers sans foi ni loi. Ceux-ci ne se sont pas fait prier pour en faire un puissant outil de propagande politique au service des plus malins et des plus offrants. Ils ont inventé une pratique qui n'est pas seulement récurrente mais obsessionnelle et qui a pour effet d'empoisonner une atmosphère saturée de rumeurs et de ragots.

Il faut sans cesse clarifier, expliquer, réagir fermement, car le silence des gouvernants pourrait faire autant de mal que les allégations elles-mêmes. Quelqu'un avait prédit que le développement des nouvelles technologies pèsera sur le débat démocratique pour le meilleur et pour le pire. L'opposition radicale congolaise, en panne d'idées et ayant pris conscience de sa décredibilisation ininterrompue a opté pour le pire, en jouant à fond la carte de la contrefaçon. Qui pourrait l'arrêter ? C'est toute la question.

A.R.Nz.

LIBRES PROPOS

LE DOUBLE TRANCHANT DE LA RUMEUR

On connaît le couteau à double tranchant, celui qui est pourvu de chaque côté d'une bordure mince et acérée destinée à couper. Il peut s'agir aussi d'un argument, d'un procédé dont l'emploi peut provoquer des effets opposés, et se retourner contre la personne qui les emploie.

Ainsi il ne faut pas toujours penser que mues par un réflexe pavlovien, les personnes que l'on veut gruger marcheront comme des moutons de Panurge. Il est vrai que la rumeur demeure un problème national pour nombre de nos pays africains où elle se propage selon des canaux informels et plus rapidement à travers l'internet et sert de technique de suggestion à des personnes ou des groupes mal-intentionnés qui pratiquent une manipulation systématique des opinions.

En optant pour cette technique de changement d'opinion, ses auteurs se fient à ce qu'ils estiment être des certitudes. Primo, en se propageant de bouche à oreille, la rumeur se transforme selon des lois de simplification, amplification, orientation dans le sens des sentiments forts du groupe, et subit donc une structuration subjective. Deuxio, dans l'offensive anti-rumeurs, les effets de l'information vraie ne sont ni immédiats, ni certains. Ils sont inversement proportionnels à l'ampleur de la rumeur et au drame existentiel de la population concernée par la rumeur. Environ la moitié des personnes sont suffisamment bouleversées pour ne pas être rassurées par les premières informations officielles contredisant la rumeur.

Tertio, conformément à la psychologie des comportements réactionnels en face du danger, la rumeur grossit l'événement et produit des fabulations diffusant et accroissant la peur, tout en s'orientant facilement sur des boucs émissaires. C'est donc du pain béni pour ces utilisateurs d'une technique considérée comme substitut de la connaissance vraie et orientation des comportements et de l'action. Mais attention, comme dans beaucoup de choses de la vie, il existe un revers de la médaille.

Des expériences ont en effet mis en évidence que lorsque les sujets s'aperçoivent des procédés de la manipulation et des buts inavoués poursuivis par les expérimentateurs, une sorte de raidissement des attitudes et opinions se déclenche. Non seulement une résistance immédiate se développe contre les pressions subtiles de l'expérience, mais en outre les sujets renforcent paradoxalement et excessivement leurs opinions antérieures. Si la direction induite par les expérimentateurs est découverte, les attitudes effectives des sujets se systématisent rapidement dans la direction exactement inverse.

Ce phénomène est appelé l'effet-boomerang. On le rencontre quotidiennement dans la vie courante : si quelqu'un insiste pour vous vendre quelque chose avec un rabais anormal, son insistance vous incline au contraire à refuser, un peu comme dans l'histoire de cet homme nu qui vous propose sa chemise. Si un informateur paraît intéressé à vous faire partager sa conviction, vous vous mettez à douter malgré tous ses arguments. Si dans une émission radiodiffusée vous percevez l'astuce de la propagande que l'on veut vous faire avaler à l'occasion d'un commentaire ou d'un document apparemment banal, vous vous mettez à croire l'inverse de ce que l'on vous suggère et votre méfiance irradie sur tout ce que raconte par la suite le même individu.

A vouloir trop prouver, on fait douter ; à vouloir trop faire pression, on provoque un mouvement dans le sens opposé au sens souhaité. L'effet-boomerang, ce phénomène de retournement de la situation contre les intentions du manipulateur guette. Soupçonnant la « ficelle », les manipulés, indignés, se jettent dans une opinion inverse de celle vers laquelle on les poussait. Méfiez-vous de l'homme nu...

Aimé Raymond Nzango

LA BRUTALITE DE L'UNION EUROPEENNE MISE EN EXERGUE PAR LE BREXIT

A l'issue du coup de massue reçu à la publication des résultats du referendum au Royaume-Uni donnant vainqueurs les partisans de la sortie de leur pays de l'Union Européenne, cette dernière reprend quelque peu son souffle. Depuis, l'Union européenne est devenue acariâtre à l'égard du cabinet britannique, le sommant d'urger les procédures devant aboutir à la matérialisation du choix exprimé lors du referendum. Cependant, des voix se sont élevées pour demander à l'Union Européenne d'avoir des égards à l'endroit de ce pays qui a joué un rôle essentiel dans l'histoire du vieux continent et particulièrement pendant la 1^{ère} et la 2^{ème} guerre mondiale.

Les pays africains commerçant avec l'Union Européenne ne sont nullement surpris par cette brutalité à l'égard du Royaume-Uni d'autant qu'ils la subissent presque quotidiennement. En effet, les pays africains sont constamment mis sous pression par l'Union européenne. Ceux-ci doivent impérativement partager les valeurs occidentales qu'elle prône dans les nations européennes. Ces valeurs traversent les secteurs essentiels de la vie d'un pays. Au plan politique par exemple, ces valeurs portent, entre autres, sur la liberté d'expression, ce qui implique le multipartisme autant que la liberté de la presse. Il y a également celles qui s'attachent à la transparence des élections. Au plan économique, ces valeurs défendent et encouragent l'économie de marché. Sur le plan social, ces valeurs concernent, entre autres, le droit de choisir son partenaire sexuel

indistinctement de son sexe avec la possibilité de conclure un mariage en bonne et due forme devant l'officier civil. A l'évidence, la liste n'est pas exhaustive.

Quand le bâton de L'UE se lâche

Les pays africains partenaires de l'Union Européenne qui viendront à enfreindre ces valeurs courront le risque de se voir priver de la manne qu'elle est censée leur apporter. Souvent ce genre de pays pour avoir franchi le Rubicon sont considérés comme réfractaires et mis au ban des nations européennes. Le Zimbabwe de Robert Mugabe en fait l'amère expérience depuis un certain nombre d'années. Il arrive aussi pour des mêmes raisons que des pays soient mis en quarantaine par les Nations-unies mais à l'instigation de l'Union européenne. Le cas de la Libye

sous Mohamar El Khaddafi. La brutalité que subissent les pays africains partenaires de l'Union européenne peut prendre des formes surnoises de chantages discrets exercés sur leur chef d'Etat. Ils doivent se ranger ou forcés de quitter le pouvoir. Dans ce sens, on est porté à penser légitimement que le président ougandais Museveni a dû battre en retraite sur la question de l'homosexualité dans son pays suite aux pressions exercées par l'Occident. En effet, on se rappelle qu'au départ, le chef d'Etat ougandais s'était montré intraitable vis-à-vis des homosexuels de son pays au point d'embastiller certains. Mais depuis, il a effectué une sorte de rétro-pédalage suspect sur cette question en libérant les homosexuels jusqu'à leur permettre de se montrer en public. Lui qui avait promis les brûler sur le bûcher. Enfin une affaire de ce genre. On retient cependant qu'après avoir mangé son chapeau, le président ougandais a recouvré son odeur de sainteté auprès de l'Union européenne et l'eau sort de nouveau dans le robinet pour son pays. L'aide lui parvient de nouveau. Tel est le prix à payer pour se défaire de la brutalité de l'Union. Mais les formes de la brutalité peuvent être franchement ouvertes à l'image de celle dont a connu notre pays lors de la présidentielle du 20 mars dernier. En effet, à l'issue du vote, la représentante de l'UE

au Congo, Saskia De Lang, exigeait du gouvernement un fait inédit dans l'histoire des relations internationales. Selon son diktat, le gouvernement devait déposer dans son cabinet dans un délai qui n'excédait pas plus de trois jours, les résultats électoraux bruts issus de tous les bureaux de vote. Les Congolais qui sont tout sauf idiots ont vite saisi les motivations profondes à l'origine de l'initiative de la représentante de l'UE.

Des valeurs pourtant justes

Cela dit, il est difficile d'avoir une opinion négative sur toutes les valeurs prônées par l'ex-commission européenne. L'essentiel d'entre elles, en effet, sont le fruit des combats menés depuis les philosophes du siècle des lumières dont les plus illustres sont Montesquieu, Rousseau, Diderot et Voltaire. Elles ont fait la preuve de leur efficacité dans l'évolution des sociétés européennes. Ces valeurs se sont définitivement affirmées à peu près trois siècles plus tard dans le monde occidental. Ceci après avoir connu des fortunes diverses. Le hic est que l'Union européenne n'entend pas accorder du temps aux pays africains pour expérimenter ces valeurs jusqu'au moment où elles s'incrusteront dans la conscience des africains. Ainsi que cela s'est produit en Europe. Le temps d'apprentissage sera peut-être

long mais lorsque la période de maturation sera arrivée à terme, nul doute que les sociétés africaines deviendront elles-mêmes les grandes défenseuses de ces valeurs. Cependant, exiger des performances dans leur respect et leur mise en œuvre tout de suite dans des sociétés qui ont le passé et la structure que l'on connaît revient tout simplement à les brutaliser. Les racines des troubles qui se déclenchent régulièrement sur le continent sont à trouver dans cette imposition. Même dans les pays où l'Union européenne se vante d'avoir réussi à implanter les valeurs citées plus haut, il existe des formes de violences rampantes qui peuvent exploser à tout moment. Ce, en dépit des cargos emplies d'aide à destination de ces pays présentés comme des modèles. Tout ceci fait dire à un grand nombre d'observateurs que l'Union Européenne constitue un facteur de déstabilisation en Afrique. En fin de compte la brutalité exercée actuellement sur le Royaume-Uni pour son «Brexit» fait partie intégrante des us et coutumes de l'Union Européenne. L'émergence des souverainistes dans les pays membres de l'Union est en partie due à cette brutalité employée sous des formes plus subtiles contre les populations du vieux continent.

Laurent Lepossi

Ministère de l'enseignement primaire secondaire et de l'alphabétisation

PUBLICATION SOUS PEU DES RÉSULTATS DU BAC GÉNÉRAL ET DU BEPC

Les admis parmi les 76 036 candidats au baccalauréat général et les 111 007 au Brevet d'études du premier cycle (Bepc) sauront sous peu, s'ils accèdent respectivement à l'université ou lycée. La correction des épreuves en cours avance normalement et Anatole Collinet Makosso qui ne veut pas que le travail soit bâclé, précise que les résultats du Certificat d'études primaires et élémentaires (Cepe) seront publiés très tôt.

C'est la chronique d'une heureuse fin d'année scolaire. L'ultime acte d'un labeur titanesque de 9 mois qui avait bien commencé le 1er octobre 2015 et qui s'achève en beauté. Pour mieux préparer la future rentrée scolaire, permettre aux parents de s'assurer à temps des fournitures à acheter et à l'orientation de leurs progénitures qui ont été candidats à tel ou tel autre examen d'Etat cette année, le ministre de l'enseignement primaire secondaire et de l'alphabétisation, ses collaborateurs et partenaires ne laissent rien au hasard. Un travail rapide et soigné. Le démarrage aussitôt les épreuves écrites terminées, de la correction des examens d'Etat prépare les élèves à démarrer

sur un bon pied les cours à la rentrée scolaire 2016-2017. Après avoir sillonné le pays pendant les examens d'Etat et s'être assuré que « les épreuves, du bac, du Bepc et du Cepe ont été bien organisées », le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation instruit les correcteurs de se mettre au travail le plus vite possible. La correction prendra le temps qu'il faudra, mais la publication des résultats des examens ne devra pas intervenir après un mois. « Nous voulons accomplir dignement toutes les opérations y relatives à savoir la correction, le traitement informatique avons la publication. Nous attendrons le temps qu'il faut pour que le travail ne soit pas bâclé. Nous avons commencé avec la cor-



rection du baccalauréat et le brassage des copies pour le Bepc. Les résultats du Cepe seront publiés plus rapidement. Parce sa correction est plus allégée. Mais pour le baccalauréat et pour le Bepc, nous attendrons un peu. Je vous demande de prendre une marge d'au moins trois semaines maximum pour le bac et d'un mois pour le Bepc », rassure Anatole Collinet Makosso. Au lycée Pierre Savorgnan De Brazza, les correcteurs du bac à l'œuvre ne manquent de rien et travaillent jusqu'à tard. Même si la publication de ses résultats du Cepe, dernier exa-

mens d'Etat à être organisé, se fera avant ceux du bac et du Bepc, son organisation répond aux mêmes exigences. « Dès son jeune âge, l'enfant doit être préparé à ne pas recourir à la facilité et aux antiveaux pour le reste de sa scolarité. Nous avons aussi tenu à soutenir tous nos compatriotes illettrés, non scolarisés qui ont pris l'option de refaire leur Cepe adulte. Le gouvernement accorde une attention particulière à l'alphabétisation, à la rescolarisation appuyée par un budget conséquent », indique le ministre de tutelle. C'est pourquoi, les 71 can-

didats au Cepe déplacés de leur centre d'inscription ont été internés au lycée technique Missamou Loubaki de Kinkala. Ils ont bénéficié d'une attention particulière de l'Etat. Alors que l'année scolaire est finie, ils ne veulent plus rentrer, tant les conditions sont bonnes selon la responsable du site. « Les 71 candidats au Cepe sont des enfants. Le gouvernement a voulu qu'une femme, donc une mère soit le responsable de ce centre(...) Nous avons recruté des dames qui préparent de la nourriture pour ces enfants. Ils dorment dans des très bonnes conditions et ne veulent plus partir. Les enfants se sont rendu compte que c'était mieux ici, que dans leurs milieux respectifs. Presque tous n'ont plus envie de regagner leurs parents. Ils estiment que l'Etat les gère mieux que leurs parents. Ils mangent à leur faim. Boivent à leur soif. Dorment, apprennent et s'amuse dans des bonnes conditions. Ils oublient que leur internat fini avec la fin des épreuves », affirme Agnès Kiamboudi, responsable du centre. En attendant la publication des résultats des examens d'Etat, les parents et les élèves devront déjà se préparer pour n'être ni surpris, ni dépassés par la pression de la rentrée scolaire.

Ernest Otsouanga

QUE DEVIENNENT LES FONDS DESTINÉS AUX GÉNÉRATIONS FUTURES ?

La question est sur toutes les lèvres et soulève des passions: «que devient le compte ouvert à la BEAC par le gouvernement, au profit des générations futures ? » Des interrogations fusent de partout et alimentent un débat presque inépuisable. De nombreux Congolais veulent savoir si ce compte a une existence réelle ou c'est un simple effet d'annonce du gouvernement. Tout aussi nombreux, sont ceux qui proposent que ce compte, s'il existe, soit utilisé pour permettre de juguler la crise actuelle, afin d'épargner le pays d'un retour éventuel sous les griffes fourchues du FMI. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre en charge de l'économie, ancien ministre des finances éclaire la lanterne du public sur toutes les questions liées à ce compte, ainsi qu'à celui dit de stabilisation budgétaire. Parlant de l'économie nationale, il se veut plutôt optimiste, malgré l'environnement international morose : « Il n'y a aucune raison de s'affoler », indique Gilbert Ondongo.

Le Patriote : *M. le ministre, un compte destiné aux générations futures, vous en avez plusieurs fois parlé devant les députés et les Sénateurs. Que dites-vous à ceux qui ne cessent de s'interroger sur ce compte, alors que d'autres vont jusqu'à douter de son existence ?*

Gilbert Ondongo : Merci de me donner l'opportunité de vous en parler. Evidemment, vous savez que ce n'est plus de ma compétence, je ne suis plus en charge des questions financières de la République. Il se trouve que vous voulez parler du passé. Puisque le gouvernement est solidaire, je me permets de vous indiquer qu'au début des années 2010, l'Etat congolais a créé à la banque centrale, un compte pour les générations futures. Ce compte a été principalement alimenté par les excédents budgétaires. Le débat est récurrent sur l'existence ou non de ce compte. A l'Assemblée comme au Sénat, la même question a été posée. Oui, ce compte existe. Je vous réexplique. Par bonheur, nous avons dans ce pays, dans l'exécution budgétaire, pu dégager des excédents. Cela veut dire que nous avons encaissé beaucoup plus de ressources que les dépenses inscrites au budget. Il fallait bien en faire usage. On aurait pu, année après année, remettre ces excédents dans le budget, de sorte qu'on les dépense. Nous n'avons pas fait ce choix. Du temps où j'étais au ministère des finances, j'ai reçu l'instruction ferme de monsieur le Président de la République, de mettre de côté, les excédents que nous enregistrons, année après année, dans l'exécution du budget. Nous avons donc travaillé avec la Banque centrale qui est la seule banque où l'Etat est autorisé à mettre ses avoirs. Ainsi, nous avons décidé de mettre en place un compte qui est rémunéré, je vous l'avoue, ledit compte des générations futures qui devait recevoir une partie

des excédents budgétaires que nous réalisons. Une autre partie de ces excédents avait été affectée à un autre compte, toujours domicilié à la Banque centrale, intitulé compte de stabilisation des recettes budgétaires.

Donc, nous avions le choix de placer les excédents soit, dans le compte de réserve des générations futures, soit dans le compte de stabilisation des recettes budgétaires, en fonction de l'importance des excédents réalisés. Voilà les deux comptes qui recevaient les excédents budgétaires dans le passé, du temps où le baril du pétrole était relativement élevé. C'était et c'est encore la bonne gestion.

L.P.: *Qu'est-ce que nous avons fait de ces comptes. Telle est l'autre question qui est souvent posée.*

G.O.: En ce qui est du compte de stabilisation des recettes budgétaires, comme son nom l'indique, à un moment où les recettes budgétaires étaient moins importantes que les dépenses, nous utilisons ce compte pour faire face aux dépenses budgétaires. Il s'est trouvé qu'avec la crise due à la chute du prix du baril du pétrole, à partir du second trimestre 2014, même ce compte ne suffisait plus pour répondre aux dépenses budgétaires qui étaient de loin plus importantes que les recettes. Heureusement que nous avons ces comptes.

A ce moment-là, suivez-moi bien, nous étions dans l'obligation de nous servir de ces comptes pour faire face aux dépenses incompressibles de l'Etat. Nous ne l'avons pas fait dans l'anarchie. Non. Ces comptes, étaient présentés de façon transparente à l'Assemblée Nationale et au Sénat, dans le cadre des lois de finances. Si les gens sont curieux, en lisant les lois de finances, ils vont se rendre à l'évidence que dans la partie recettes, il y a une rubrique intitulée "recettes de trésorerie"; c'est-à-dire, des recettes qui ne sont attendues, ni des impôts, ni des douanes, ni même du pétrole. Les



recettes de trésorerie, c'est de l'argent qui existe, que l'on convertit en recettes dans le budget. Elles renvoient principalement au compte de réserve des générations futures qui avait de la trésorerie et qui nous a permis de faire face aux charges de l'Etat prévues au budget.

En 2012, de façon exceptionnelle, parce que c'était une situation exceptionnelle, lorsqu'est arrivée la catastrophe du 4 mars, avec les destructions et la pression des dépenses, nous sommes partis à l'Assemblée à la faveur du collectif budgétaire, pour demander l'autorisation d'avoir recours aux ressources épargnées et faire face à certaines dépenses consécutives à cette catastrophe. Mais, en 2014 ce n'est plus un fait exceptionnel; c'est la diminution des recettes du fait de la chute du prix du baril du pétrole, qui nous a obligé d'avoir recours au fonds de réserve des générations futures, pour maintenir les dépenses à un niveau minimal et pour ne pas compromettre le développement et l'équilibre social obtenu. De même, en 2015 et

2016, dans les différentes lois de finances, vous verrez bien une rubrique dite recettes de trésorerie.

Le Patriote : *Monsieur le ministre, pourquoi recourir systématiquement aux fonds destinés aux générations futures ?*

G.O : Je l'ai bien dit, dans les lois de finances 2014, 2015, 2016, il était prévu que nous aurions recours aux recettes de trésorerie. Et dans le cadre de cette préconisation, nous pouvions nous permettre d'avoir recours à ces fonds, pour les mettre dans les dépenses. Et pourquoi ces dépenses ? Vous avez compris que nous avons choisi d'amener notre pays à l'urgence; qui veut aller à l'urgence, met des moyens en matière d'investissement. Et nous investissons; encore récemment plus de 1 000 milliards de francs CFA ont été investis chaque année. Il y a eu des moments où nous étions plus proches de 2 000 milliards d'investissements publics.

En effet, nous avons un train de vie : les dépenses

de fonctionnement de l'Etat, les dépenses d'investissements de l'Etat. Même, en nous ajustant, au niveau où nous en sommes, le rythme de développement qui est le nôtre, les ambitions qui sont les nôtres nous ont permis de constater que les dépenses devenaient plus importantes que les recettes. Je prends un exemple précis : vous êtes sans doute comme moi, des fonctionnaires de l'Etat. Nous avons négocié avec les centrales syndicales de sorte que la valeur du point d'indice passe de 200 à 300, par paliers : 225, 250, 275, puis 300. La conséquence est automatique, en termes de finances.

L.P.: *Pouvez-vous nous illustrer cela par des exemples ?*

G.O.: Je prends un exemple. Nous étions à 370 milliards de masse salariale avec le point d'indice à 250, le point d'indice aujourd'hui à 275, égal à 410 milliards de francs CFA. C'est une dépense incompressible pour nous; nous qui avons la fibre sociale. Nous n'envisageons tout de même pas de réduire les salaires des fonctionnaires. Cela a été un compromis entre le gouvernement et les partenaires sociaux, d'augmenter la valeur du point d'indice. Cette dépense, il faut la faire. De la même façon, le Président avait choisi d'augmenter la bourse des étudiants. Nous n'envisageons tout de même pas de réduire à nouveau, les bourses des étudiants. De la même manière que nous avons un programme d'investissement ambitieux parce que nous voulons aller à l'urgence. Les investissements qui étaient en cours, on ne pouvait pas les arrêter. Il fallait toujours mettre les moyens pour achever les travaux en cours d'exécution. Ce n'est pas du jour au lendemain que l'on arrête. De toute façon, si on les arrête, ils seraient plus coûteux que continuer. Ainsi, nous avons continué de faire fonctionner l'Etat.

Suite page 9

QUE DEVIENNENT LES FONDS DESTINÉS AUX GÉNÉRATIONS FUTURES ?

Suite de la page 8

Nous avons continué d'investir pour un meilleur avenir pour le pays.

Ça fait des dépenses plus importantes que les recettes. Nous-nous sommes dits, usons des fonds que nous avons économisés hier, sans les épuiser naturellement, pour que l'on maintienne l'équilibre entre dépenses et recettes. Voilà comment, nous avons eu recours à une partie, je dis bien à une partie des fonds de réserve des générations futures.

Le Patriote : Aujourd'hui, au moment où la crise bat son plein, les deux comptes sont-ils toujours approvisionnés ?

G.O : Ces comptes, je vous le rappelle, sont approvisionnés par les excédents budgétaires. Comme vous le savez, dans l'ensemble entre 2005 et 2013, en moyenne, le prix du baril du pétrole a été supérieur à 100 dollars. A partir du deuxième semestre 2014, il s'est mis à dégringoler. Aujourd'hui, avec un baril à 50 dollars, le Congo ne réalise pas d'excédents. S'il est établi aujourd'hui que nous avons des excédents, on continuera d'approvisionner ces comptes. Mais, je voudrais dire un mot



à propos de votre expression « la crise qui bat son plein ». En vérité, il faut distinguer la crise des finances publiques de la crise économique. A ce jour, il y a la crise des finances publiques, nous l'avons dit à l'Assemblée. Oui, les finances publiques ne se portent pas bien tout simplement, parce que nous avions des recettes pétrolières plus importantes, avec le baril à 100 dollars. Aujourd'hui, on a des finances publiques avec un baril qui est retombé à moins de 50 dollars. Il était même proche de 30 dollars. Ces jours-ci, il est autour de 50 dollars mais, on est loin

des 100 dollars enregistrés par le passé, c'est-à-dire des années 2010, 2011, 2012 et 2013. Il y a forcément une crise des finances publiques. Mais, cette crise n'est pas encore économique, parce que l'économie congolaise continue de croître, certes pas à un niveau satisfaisant pour le ministre de l'économie que je suis. En effet, notre rêve c'est d'avoir une croissance à deux chiffres ou à défaut, une croissance au moins supérieure à 5%. On en n'est pas

là. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas une croissance nulle, ni une croissance négative. D'après les statistiques du FMI, en 2013, elle était supérieure à 6%. En 2015, elle devait osciller entre 3 et 4%, et en 2016, je prends une fourchette plus large, elle sera entre 3 et 5%. Sur le plan économique, on ne parle pas encore de crise. Souhaitons qu'il n'en ait jamais, parce que l'Etat travaille à mettre en place des mesures nécessaires pour contrecarrer la mauvaise tendance susceptible de nous conduire vers la crise. Je répète qu'il y a une crise des finances publiques

à cause de la baisse dramatique des recettes publiques. Heureusement, il y a encore le secteur non pétrolier qui tient bon, et nous travaillons à conjurer le mauvais sort pour qu'il n'y ait pas crise économique.

Le Patriote : Quelles sont les causes profondes de la chute des prix des produits pétroliers ?

G.O : En tout cas, cette chute des prix ne dépend pas de nous. Comme on dit, c'est plutôt un choc exogène, ce sont des déterminants extérieurs qui ont conduit à cette chute des prix des produits pétroliers. De toutes les façons, ces prix ne sont pas fixés par nous. Il y a des facteurs relevant de la géopolitique. En plus, il y a la confrontation de l'offre et de la demande. Aujourd'hui, l'offre est plus importante que la demande, notamment avec la production du pétrole de schiste aux USA et au Canada. L'offre étant supérieure à la demande, c'est normal que les prix baissent. Voilà l'explication économique logique.

Le Patriote : M. le ministre, après ce tour d'horizon, quel message voulez-vous adres-

ser au peuple pour lui expliquer tout ce qui se passe ?

G.O : Ce n'est certainement pas à moi de parler au peuple congolais, la personne la mieux indiquée de le faire étant monsieur le Président de la République. En ma qualité de membre du gouvernement et de ministre en charge de l'économie, je dois vous dire qu'il n'y a pas de raisons de s'affoler. La situation actuelle n'est pas une situation propre aux pays sous-développés. C'est une situation difficile, elle peut arriver à n'importe quel pays. Souvenez-vous, en 2008, il n'y a pas longtemps, les pays développés avaient connu une sévère crise. Aujourd'hui, nous autres pays exportateurs des matières premières, sommes dans une situation de finances publiques difficile, à cause de la chute des prix de ces matières. C'est un passage obligé, puis-je dire. Mais, nous-nous en sortirons. Il n'y a pas à s'inquiéter outre mesure. Les autorités de ce pays ont des capacités de bien gérer cette situation et d'en sortir sans dégât.

Propos suscités H.B.



PARADOXES

PARADOXES

PARADOXES

PARADOXES

PARADOXES

Tâche noire

Pendant que Brazzaville, la capitale du Congo refait peau neuve avec l'érection d'immeubles futuristes au centre-ville, certains bâtiments ternissent le blason du panorama général avec des murs dépeints et des toitures inachevées.

Au rond-point Ex-Monoprix, dans le prolongement de l'avenue Orsy vers la Tour Nabemba, se dresse un vieil immeuble qui symbolise le refus du beau, sinon de l'esthétique. Juste en face de la direction commerciale d'une société de téléphonie mobile connue, l'immeuble en question présente sa façade morbide au public composé d'une clientèle désinvolte qui semble ne pas faire le distinguo entre la propreté et la saleté. De tels immeubles aux murs ternes s'alignent sur l'avenue Orsy et le boulevard Denis Sassou N'Guesso. Dommage !

Dégustateurs étranges

Aux abords de certains artères de Brazzaville, des Congolais installent des buvettes dites en plein air pour déguster la bière locale bien fraîche dont les échos vont jusqu'au-delà des frontières de l'Europe. A proximité des débits de boissons spéciaux se greffent des vendeuses de poulet et de poisson braisé. Outre ces spécialités très prisées par les consommateurs dont certains font le plein de leur estomac sur place pour ne plus se partager le repas familial avec une progéniture trop nombreuse, on compte aussi la peau braisée de porc. De la bonne et savoureuse graisse, mélangée à la bière. Une trouvaille aux conséquences néfastes pour la santé.

Toute la famille à moto

Sur la route Nkombo/Moukondo, une moto en circulation attire l'attention générale. Sur l'engin conduit par un homme étiré à quatre épingles se trouve entre

lui et le guidon, un gamin d'à peu près cinq ans, derrière lui, un autre d'une dizaine d'années que soutient une femme portant sur son dos un bébé.

A la remarque de certains piétons qui lui reprochaient de prendre autant de risques sur la voie avec toute sa famille, il rétorque que sa moto est une voiture qui cinq places comme toutes les autres voitures.

Bailler avec modération

La scène se passe dans un village du Congo. A son réveil, un homme qui sort d'une nuit de noces s'étire devant sa case et baille de façon à susciter la jalousie d'un hippopotame. Il ouvre toute grande sa bouche et pousse un hurlement qui exprime à la fois sa liberté et la satisfaction d'avoir passé une nuit mémorable aux bons soins de sa dulcinée.

Curieusement, à la fin de son soulagement respiratoire et buccal, l'homme tente de refermer sa bouche, en vain. Toutes les tenta-

tives pour remettre en place les mâchoires par lui-même et les voisins se révèlent vaines. Certains usent des gifles, en vain. Il a fallu conduire le malheureux au dispensaire le plus proche, avec un pagne sur la bouche entrouverte. Au dispensaire, il a suffi que l'infirmier chef actionne sur le point de jonction entre les mâchoires supérieure et inférieure, pour que la bouche en souffrance se referme. L'homme a regagné son domicile sans dire un mot. Désormais, il baille avec modération.

Surenchère ou agacement ?

Le trajet gare routière/Sadelmi donne l'occasion aux conducteurs de bus de faire la surenchère auprès de la clientèle. La journée, ils exigent 150 FCFA, la nuit, il faut payer 200 FCFA. Pour être en cabine, 300 FCFA sont exigés. Aucune explication n'est fournie. C'est vraiment le monde à l'envers.

Projet de loi de finances rectifiée

CALIXTE GANONGO APPELLE À UNE PRUDENCE RENFORCÉE

Le projet de budget rectifié de l'Etat est fixé en ressources et en charges, à la somme de trois mille cinq cent soixante-quatre milliards deux cent quatre-vingt-onze millions (3.564.291.000.000) de francs CFA. Le budget initial s'élevait en ressources et en dépenses à la somme de 3.755 050.000. 000 de francs CFA, soit une diminution de 1.907.590.000.000 de francs CFA. Les trois priorités de l'Etat sont les suivantes : la mise en œuvre de la municipalisation accélérée dans le département de la Bouenza, la poursuite des travaux d'infrastructures en cours d'exécution et le fonctionnement de l'Etat.

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public, Calixte Ganongo a successivement présenté le projet de loi de finances rectifié exercice 2016, devant les députés et les sénateurs, le 29 juin 2016. Dans le contexte actuel de morosité économique mondiale avec ses effets pervers sur l'économie nationale, le nouvel argentier de la République du Congo a invité les différents responsables, tant au niveau de l'exécutif que du législatif, à observer une prudence renforcée en matière des finances publiques.

Face à la dégradation de la conjoncture économique internationale et à la baisse drastique du prix du baril du pétrole d'une part, la prise en compte des nouvelles institutions prévues par la constitution du 25 octobre 2016, ainsi que celle des nouveaux départements ministériels créés à la faveur de l'avènement de la nouvelle République, le gouvernement a procédé à la rectification de la loi de finances initiale et a déposé sur la table du Parlement, un nouveau projet de loi de finances.

En matière de ressources, celles-ci sont établies à la somme de 2 121,5 milliards de francs CFA, contre 2 333 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit une baisse de 9,1%. Cette baisse s'explique principalement par la prudence qui s'impose, sur l'évolution future du cours du pétrole. Les recettes fiscales et douanières initiales n'ont pas connu de variation par rapport à la loi de finances initiale et demeurent à 1.046, 5 milliards de francs CFA.

En raison de l'incertitude qui entoure les recettes pétrolières, l'Etat poursuivra la mise en œuvre des mesures visant à améliorer la capacité de mobilisation des recettes non pétrolières, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, ainsi que la réduction des exonérations non conventionnelles. Les recettes courantes non fiscales se situent à 580 milliards de francs CFA dans la loi de finances rectificative, contre 785, 6 milliards de francs CFA dans sa version initiale, soit une baisse de 26,2%. Les « transferts, dons et legs » sont arrêtés à 156 milliards de francs CFA dans le présent projet de loi de finances rectificatif, contre 162 milliards de francs CFA dans la loi initiale, en diminution de 3,7%.

En ce qui concerne la réduction des charges budgétaires hors



dette, celle-ci continue d'être guidée par la recherche d'une grande efficacité socio-économique et l'amélioration de l'efficacité de l'action publique. Ces charges sont arrêtées à la somme de 2 396 milliards de francs CFA dans le projet de loi rectificatif, contre 2 608 milliards de francs CFA dans la loi initiale, soit une contraction de 8,1%.

La masse salariale est maintenue à 410 milliards de francs CFA dans le présent projet de loi, comme dans la loi de finances initiale. Elle prend en compte entre autres, le relèvement du point indiciaire des salaires des agents de l'Etat à 275, conformément aux conclusions du dialogue social et le recrutement de nouveaux agents dans le secteur de la santé et celui de l'éducation, au prorata des départs à la retraite.

Les dépenses de fonctionnement courant, qui comprennent les biens et services ainsi que les charges communes, s'établissent à 300 milliards de francs CFA dans le projet de loi de finances rectificatif, contre 319,5 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit une baisse de 6%. Cette baisse s'explique par le réaménagement d'une partie des charges communes vers les autres natures de dépenses.

Quant aux dépenses d'intervention de l'Etat révisées, elles augmentent légèrement à 356 milliards de francs CFA contre 345 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 3,2%, en relation avec la prise en compte des nouvelles institutions prévue par la constitution actuelle. Les dépenses d'investissement de l'Etat se situent à 1307 milliards de francs CFA, contre 1510,5 milliards de francs CFA

dans sa version initiale, en diminution de 13,5%. La baisse des recettes pétrolières a fortement influé sur la décision d'investissement du gouvernement.

Malgré le durcissement des conditions de financement mondial, influencé principalement par la transition de l'économie chinoise, les recettes externes demeurent au même niveau que dans la loi de finances initiale, soit 339,28 milliards de francs CFA et ce, conformément à la mise en œuvre du partenariat stratégique avec la Chine.

Les hypothèses retenues dans le présent projet de loi de finances rectificatif pour la projection des recettes pétrolières sont les suivantes : prix du Brent à 39,468 dollars américains ; prix du brut congolais à 35,000 dollars américains, soit une décote de 4,468 dollars américains. Production pétrolière, 94,125 millions de barils contre 89 millions de barils en 2015, suite au démarrage de l'exploitation du gisement de Moho-Nord phase 1 bis en fin 2015. Au nombre des hypothèses prises en compte figure la valeur d'un dollar américain fixée à 600 francs CFA. Malgré le faible niveau des cours du pétrole sur le marché international, l'augmentation de la production au niveau national comme indiquée ci-dessus, devrait contribuer à améliorer le taux de croissance. Celui-ci passe de 4,4% en 2016, contre 4% en 2015.

Comparativement à la situation de la République du Congo, le ministre des finances, du budget et du portefeuille public a en outre relevé que, dans les pays émergents et en développement qui étaient le moteur de la demande mondiale du pétrole au cours de la dernière décennie, la croissance ne serait qu'en légère augmentation, passant de 4% en 2015 à 4,1% en 2016. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), prévoit une baisse de croissance d'environ 0,75% par rapport aux prévisions d'octobre 2015. Elle devrait se situer à 4,3% dans la zone CEMAC. En effet, la quasi-totalité des pays membres de cette organisation sous régionale sont exportateurs de pétrole. Ils sont fortement impactés par le faible niveau des cours de cette matière première.

Dominique Maléla

Humeur

LES NUISANCES SONORES SOURCE DE MALADIES

Il existe très peu d'endroits dans la capitale où le silence règne. Le jour comme la nuit, c'est le bruit qui domine. Bruits de voitures, ronflement de groupes électrogènes, bruits des avions qui volent et atterrissent, chants des églises de réveil qui évangélisent les brebis égarées... Le bruit est omniprésent dans la vie de tous les jours. C'est vrai, mais, de tous ces bruits, certains sont abusifs, sinon intempestifs et intolérables. Ils constituent des nuisances sonores. Il existe des textes qui les proscrirent.

Les pleurs d'un bébé sont supportables, de même que la sirène d'une ambulance de passage qui conduit d'urgence un malade à l'hôpital ou celle d'un corbillard dans un cortège funèbre. Un coup de klaxon sur la voie pour prévenir un piéton imprudent n'est pas nuisible à la santé. Mais, le constat est que chez nous, les taximen en abusent. Ils s'en servent pour interpeller la clientèle. Et cela tape sur les nerfs des piétons.

Il y'a aussi les décibels vomis dans les débits de boissons (bars, buvettes). Ils sont tout aussi nocifs que les coups de canons sur un champ de tirs. Surtout lorsqu'ils sont proposés à longueur de journées à des populations riveraines qui sont obligées de communiquer à haute voix pour se faire comprendre. Ils perturbent l'appareil auditif des personnes qui en sont exposées et peut rendre malade. La surdité n'est pas loin de ces zones de turbulence. Et puis, les maladies cardiovasculaires ne s'accommodent pas de tels bruits qui peuvent facilement asséner le coup de grâce à tout infortuné exposé à un vacarme assourdissant quotidien.

Bien évidemment, le barman du quartier ne pense qu'à attirer sa clientèle de cette façon. Même si la musique provient des hauts parleurs qui grésillent, ce n'est pas son problème. Que les voisins hypertendus se plaignent du bruit produit pour leur santé, il fera l'autruche. Qu'il y'ait une femme enceinte à proximité du bar ou une grand-mère malade dans le voisinage, il s'en moque. L'essentiel pour lui, c'est l'augmentation de son chiffre d'affaires. Les clients, sa bière offerte et le gain, sont ses seules préoccupations.

Ce comportement épouse celui des pasteurs des églises de réveil qui s'installent un peu partout dans les quartiers. Un terrain vague, un toit érigé à la va-vite, des tams-tams et une sono à casser les tympans, suffisent pour produire le vacarme. Souvent, ces églises s'installent sans l'agrément des autorités administratives. Aucune étude n'est faite sur l'impact du bruit produit sur la vie des voisins. Les lieux de cultes sont des toitures sans murs d'où partent dans toutes les directions des bruits qui dérangent les voisins. Les soirées deviennent des moments de carnaval, ponctués de séances de délivrance au cours desquelles les incantations du pasteur, mêlés au son des tams-tams sont insupportables.

Le moindre reproche fait aux responsables desdites églises est perçu comme un blasphème. Une impudence vis-à-vis de Dieu et susceptible de dresser sur leurs ergots tous les adeptes contre le présomptueux. Souvent, le plaignant, un malade ou une femme en gestation, est pris pour un sorcier ou un franc-maçon par les adeptes de l'église. Ils assimilent ses plaintes à une inadaptation à la prière qui « brûle » son âme et détruit ses pratiques occultes. Au lieu de s'estomper, les chants et les battements de tam-tam sont de plus en plus amplifiés pour chasser le démon qui a osé faire des remontrances au pasteur. Il s'installe alors un langage de sourds entre le plaignant et tous les adeptes réunis autour de leur gourou en transe.

Pourtant, il existe une loi chez nous contre les nuisances sonores. Malheureusement, elle n'est pas appliquée et l'on se demande pourquoi. Pourtant, dans un pays africain (Nigéria), les autorités ont suspendu de leurs activités plus d'une soixantaine d'églises pour cause de nuisances sonores. Chez nous, c'est un paternalisme total qui permet à celles-ci de tuer à petits feux des innocents qui souffrent de pathologies diverses.

Il faut aussi souligner que parmi les fidèles qui fréquentent ces églises se trouvent également des malades qui s'ignorent et dont les cas s'aggravent par une longue exposition au bruit produit par ceux qu'ils prennent pour des sauveurs.

Il ne suffit pas de clamer que le Congo est un Etat de droit. Il faut aussi et surtout que les lois de la République s'appliquent à ceux qui les foulent aux pieds. Les nuisances sonores produites actuellement dans les quartiers agacent plusieurs familles. Il faut exposer leurs auteurs à la rigueur de la loi.

Mwana Mboyo

VACANCES ASYMÉTRIQUES

De fin juin à fin septembre 2016, les élèves du primaire et du secondaire, y compris les tous petits de la maternelle et les étudiants, seront en vacances. Moment privilégié de repos, après les multiples contraintes scolaires et universitaires subordonnées à des évaluations périodiques qui déterminent le passage en classe supérieure ou l'obtention d'un diplôme. Ce moment est vécu différemment selon les zones d'habitation et les catégories sociales. Dans les cités urbaines, les vacances offrent plus d'attraction qu'en milieu rural, même si cette perception des choses n'est que relative. Cette année, les vacances auraient pu démarrer avec des concerts dédiés aux apprenants comme ce fut le cas en septembre 2015 pour marquer leur fin à Brazzaville. Chacun a du alors concevoir ses propres scénarii pour rendre leur début agréable.

Si les vacances représentent pour le salarié une période légale d'arrêt de travail, elles constituent également pour l'élève et l'étudiant, une période de congé dans les écoles et les universités. Elèves, étudiants et pédagogues en profitent pour une relaxation générale du corps et de l'esprit, après neuf mois d'éprouvantes obligations scolaires et académiques.

Moments d'évasion en ville

Les vacances ne sont pas vécues partout de la même manière. Dans les villes, les vacanciers ont la possibilité de connaître des distractions variées : la lecture, le sport, la danse et la navigation dans les cybercafés. En effet, les centres culturels des ambassades offrent des occasions de lecture dans des bibliothèques. Elles leur permettent de maintenir leur esprit en éveil et parfois d'anticiper sur les cours à venir. Ces centres sont des lieux indispensables au renforcement des capacités intellectuelles. Les enfants curieux profitent également de la lecture pour bonifier leur culture générale.

Le sport reste l'une des activités favorites des vacanciers. Malgré l'absence des terrains vagues dans les quartiers de Brazzaville, plusieurs vacanciers le pratiquent dans les rues désertes et dans certaines installations sportives ouvertes au public qui se trouvent dans les arrondissements. On y joue au football, au handball, au dzango, au basketball et parfois à la pétanque.

La danse se pratique dans les night-clubs, à condition de bien garnir sa poche. Les conditions d'accès dans ces endroits sont difficiles aux désœuvrés qui se rabattent vers les bars dancing, les caves et les buvettes. Là aussi, il faut avoir un peu d'argent pour pouvoir s'octroyer une collation.

Les vacances pour les internautes semblent être une notion inconnue. Comme en période scolaire, les élèves et étudiants pour qui la navigation est devenue pratiquement une sorte de drogue, continuent de fréquenter à une fréquence régulière les cybercafés. A ces endroits, ils font de la navigation un hobby qui les met au parfum de l'actualité internationale. La même pratique leur favorise l'envoi et la réception de messages et illustrations à des amis sur leurs activités ponctuelles.

La ville regorge aussi des lieux de réjouissance pour les élèves et étudiants. Grâce aux sociétés de téléphonie mobile, certains endroits aménagés deviennent des parcs d'attraction qui drainent des foules. Si les parents y conduisent les plus petits, les adolescents y vont seuls pour goûter au plaisir du manège, des brochettes et de la bière qui sont vendus. Ceux qui disposent de quelques moyens financiers s'adonnent à cœur joie à la natation, avec l'assistance des maîtres-nageurs dont l'agilité est plus sécurisante que les plongées hasardeuses dans les eaux tumultueuses du fleuve Congo.

Depuis que les salles de cinéma dans la capitale sont devenues des lieux de culte, les enfants se contentent des vidéos clubs et des séries télévisées

suivies parfois collectivement dans les familles. Des endroits comme l'école de peinture de Poto-poto sont aussi fréquentés par des vacanciers. Sur place, sont vendus, hormis les boissons locales comme la bière, plusieurs gadgets à l'instar des téléphones portables. Dans un coin de l'école de peinture, se trouve installée une carlingue qui procure des sensations fortes aux amateurs de vols planés en avion.

Contact avec la nature

Dans les zones rurales, les vacances sont perçues comme une transition entre le travail scolaire et les obligations productives. La plupart des vacanciers sont d'un grand apport dans les travaux champêtres où leur apport est un soulagement pour les parents. Cette même aide multiforme est aussi remarquable dans les campements de pêche ou de chasse. Elle permet aux parents de se procurer du poisson et du gibier destiné à la fois à l'autosubsistance et à la vente pour doter les enfants de fournitures scolaires à la rentrée des classes.

Hormis cela, les enfants qui décident de passer les vacances dans leurs lieux de résidence habituelle, s'illustrent dans la pratique de différents jeux dont le football, la natation dans les cours d'eau environnants, les pièges aux oiseaux, la fabrication des chapeaux de paille, les jeux de bille et bien d'autres activités réparatrices du mental tourmenté pendant l'année scolaire par les matières scientifiques et littéraires.

L'exemple le plus positif reste l'organisation des colonies des vacances par le ministère de la jeunesse. Malgré son caractère sélectif, cette expérience reste louable. Elle regroupe un échantillon représentatif des jeunes issus de tous les départements du pays pour expérimenter le vivre ensemble dans une ville, généralement retenue pour la célébration de la fête de l'indépendance. Les vacanciers approfondissent leurs connaissances civiques. Ils exécutent des travaux d'utilité publique comme le curage des caniveaux, le désherbage des rues... On peut également citer, parmi les préoccupations des vacanciers, les voyages à l'étranger de quelques enfants à l'invitation des parents et amis. En définitive, que l'on soit en ville ou à la campagne, les vacances sont un moment de détente nécessaire.

Toutefois, elles ne doivent pas s'apparenter à un repos complet. Plus qu'en ville, elles représentent pour les enfants, l'occasion de préparer la rentrée des classes par des actions productives exercées sans pression. Contrairement aux vacanciers des villes qui s'offrent souvent des libations joyeuses à l'occasion de la célébration d'un mariage ou d'un anniversaire, ceux des zones rurales mettent à profit le repos programmé pour des activités économiques bénéfiques à la famille. Les vacanciers des villes sont également exposés à plusieurs tentations qui peuvent conduire à la débauche du fait de la négligence de l'encadrement parental.

Il arrive aussi que certains parents profitent des vacances pour émigrer temporairement de la ville vers la campagne avec leurs enfants et vice versa. Une opportunité pour ces derniers, s'ils sont nés en ville, de découvrir la réalité objective du terroir, tandis que ceux venus du village seront des touristes circonstanciels dans les différents sites des villes qui les reçoivent.

Dieudonné Békas

Programme santé communautaire

5623 PATIENTS TRAITÉS À MOUYONDZI

La commune de Mouyondzi dans le département de la Bouenza a accueilli du 13 au 23 juin 2016, la quatrième édition du Programme de santé communautaire, une initiative de la Fondation Perspective d'avenir (FPA) que dirige le député d'Oyo Denis Christel Sassou Nguesso. Les docteurs Emmanuel Koutaba et Aimé Bembé, respectivement coordonnateur technique et superviseur dudit programme ont fait le 28 juin 2016, le point du bouquet de santé offert à Mouyondzi, première étape avant celle de Madingou dans le même département, courant ce mois de juillet.

Cette campagne caractérisée par l'offre de soins gratuits, aux populations vulnérables dans différentes pathologies a enregistré 5623 patients pour la consultation. Ce chiffre place Mouyondzi à la deuxième place en la matière, par rapport aux premiers sites à savoir Oyo (département de la Cuvette), Pointe-Noire (Kouilou), Ouessou (Sangha) et Ewo (Cuvette-Ouest). Comme partout ailleurs, l'offre de santé a porté d'une part sur les spécialités chirurgicales. On peut citer les chirurgies générale et pédiatrique, l'ophtalmologie, l'ORL, la stomatologie et la gynécologie. D'autre part, les spécialités non chirurgicales (médecine générale et pédiatrie).

Selon le Dr Koutaba, 288 patients ont subi 315 interventions (certains patients ayant été

supplémentaire.

Une carte informatisée pour chaque patient consulté

Le Dr Aimé Bembé a également annoncé la remise à chaque personne consultée à Mouyondzi, d'une carte personnalisée du patient (CPP). Cette carte format carte bancaire, munie d'une clé USB contient toutes les données médicales du patient, les examens cliniques, paracliniques, examens de biologie médicale, l'imagerie... Cette carte remplacera le dossier médical, véritable casse-tête surtout en cas d'évacuation sanitaire.

« Avec cette carte où seront compilées les données du patient, il suffira pour ce dernier d'aller voir n'importe quel médecin muni d'un ordinateur



Les docteurs Emmanuel Koutaba et Aimé Bembé

opérés pour plusieurs pathologies). Ils sont 75 patients pour 82 interventions en chirurgie générale ; 61 patients pour 77 interventions en chirurgie pédiatrique ; 122 patients pour l'ophtalmologie ; 14 interventions en ORL ; 8 en gynécologie ; 11 en BMF et 544 extractions dentaires. 2500 personnes ont eu l'occasion de faire des examens de laboratoire et 2300 autres, les examens radiologiques. Compte tenu des doléances exprimées par le coordonnateur technique, le superviseur du programme de santé communautaire, le Dr Aimé Bembé a annoncé qu'à Madingou, on procèdera pour les cas suspects à l'électrophorèse des hémoglobines pour détecter les cas de drépanocytose. A côté de ce nouvel examen biologique, il a par ailleurs annoncé le renforcement du plateau technique de ce programme, avec l'acquisition d'un bloc opératoire

avec une clé USB, il lira l'historique médical du patient. Avec le développement de la fibre optique, le médecin pourra consulter la carte personnalisée d'un patient à distance, à partir de son ordinateur », a expliqué le Dr Aimé Bembé.

Cette innovation technologique introduite à Mouyondzi s'étendra à Madingou et au fil des temps, sur l'ensemble des patients qui se feront consulter par le Programme de santé communautaire. Ce programme disposera d'une base de données qui permettra de la reproduire en cas de perte. Cette initiative de la Fondation perspectives d'avenir mérite d'être perpétuée par les pouvoirs publics car, l'émergence à laquelle la République du Congo aspire en 2025, passe par la réduction de la fracture numérique dans tous les secteurs de la vie.

Dominique Maléla

Océan du Nord

Après la desserte de la partie septentrionale du pays, Océan du Nord est présente sur le trajet Brazzaville - Pointe-Noire et retour tous les jours.



Pour tous renseignements, s'adresser au siège de la société situé à l'ancien bar «Zango» à Nkouiou.

Contacts :

Pointe-Noire : 05.384.18.49

Dolisie : 06 803 06 52

Tâcherons SNDE

DES LAISSÉS-POUR-COMPTE

La Société nationale de distribution d'eau (Snde) connaît une crise de trésorerie sévère, à l'instar d'autres structures paraétatiques. Ici, elle rime avec la vétusté des installations, des équipements, l'insuffisance des moyens techniques, le vieillissement du personnel et le défaut de qualification des agents. La volonté de la direction générale à satisfaire les besoins des usagers qui doit se manifester à travers la construction de nouvelles usines et la réalisation de nouveaux réseaux de distribution d'eau est incontestablement soutenue par l'ensemble des travailleurs. Mais cette bonne perspective risque de ne pas aboutir si l'encombrant « dossier des prestataires », n'est pas saisi à-bras-le corps.

Les 195 tâcherons qui réparent les pannes, distribuent les factures, réalisent les branchements et les coupures, entretiennent les usines et traitent l'eau, dans l'espoir d'être recrutés, ont été plutôt des laissés-pour-compte. Ainsi, le chemin de la croix se poursuit pour les prestataires de la Société nationale de distribution d'eau (Snde). De peur d'être mis de côté dans la « marche vers le développement », comme dans la « Nouvelle Espérance » et « le Chemin d'Avenir », ces prestataires ne cachent plus leur ras-le-bol.

En effet, malgré l'interdiction stricte par la loi N°21-94 d'août 1994 de modifier la structure du personnel, du patrimoine, de contracter des prêts(...), la Snde a recouru aux tâcherons « pour servir comme manœuvres dans les réseaux, la distribution des avis et des quittances, le recouvrement des créances et la coupure d'eau ».

Des années après, pour mieux jouer leur rôle dans « l'évolution ou l'émergence de la Snde », les responsables des ressources hu-



Le directeur général de la Snde (au centre) et ses collaborateurs

maines interdisent l'utilisation sous quelque motif ou sous quelque dénomination que ce soit, des tâcherons, sous peine de sanctions administratives. Seuls les départs à la retraite anticipée, « aussi bien pour les agents valides ayant totalisé la durée requise d'obtention de la pension que pour les agents en état d'invalidité professionnelle avérée », permettront de pallier les insuffisances qu'accuse la Snde dans le domaine du personnel. Elle remplacera les agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite par les 59 tâcherons restants, à défaut de l'accompagnement dans la création de petites et moyennes entreprises.

La mauvaise cible

Nommé en 2014 à la tête de la Snde, Louis Patrice N'gagnon hérite d'un dossier encombrant par la faute des différents Directeurs généraux qui se sont succédé à la tête de cette structure.

Ceux-ci n'ont recruté que 35 prestataires sur les 230 qui attendaient. Mais paradoxalement, la société recrutait 412 nouveaux agents ignorant royalement les 195 en instance d'intégration. Devant cette situation, 136 ont porté plainte contre la Snde et 59 ont préféré la résiliation.

En première instance, la justice condamne la Snde à régulariser leur situation en allouant 5 millions de Francs Cfa à chacun des 35 recrutés en 2011. Ceux qui attendent devraient bénéficier chacun de 12 millions. Soit un total de 3,5 milliards de F.cfa. Une « décision critiquable », selon l'avocat conseil de la Snde qui interjette appel. Les débats ayant lieu au tribunal du travail entre avo-

cats, tout contact direct est interdit « pour éviter tout risque de confusion et pour mener la procédure jusqu'au bout ». Pendant ce temps, les 136 tâcherons ayant porté plainte sont interdits de toute activité. Certains rasant les couloirs des agences ou réalisent clandestinement des travaux au nom de la société. Las de l'oisiveté, ils négocient une rencontre avec le directeur général qui ne peut les recevoir, conformément aux instructions judiciaires. D'aucuns jettent l'opprobre sur Louis Patrice N'gagnon, qui se dit victime d'une cabale et se considère comme une mauvaise cible. Etant donné qu'il s'agit d'une affaire de l'Etat qu'il a découverte et dont la clé de résolution n'est pas entre ses mains.

A qui la faute ?

L'anarchie s'est instaurée quand les directions départementales, les agences et les services ont recouru aux tâcherons de manière sauvage.

Ces agents atypiques, sans statut social et juridique engagent des revendications. Comme il fallait traiter le dossier de façon globale en tenant compte de la conjoncture financière et de l'évolution de l'entreprise, une concertation avec la tutelle est engagée. Une commission technique est mise en place pour « organiser dans un bref délai, le recrutement physique de l'ensemble du personnel de la Snde et le nettoyage du fichier prestataires, afin de créer les opportunités de recrutement ». La fiche dressée en 2009 par le directeur général, Yoka Onika renseigne que la société utilise les ouvriers qualifiés, agents et cadres

permanents, les temporaires et les tâcherons ou les prestataires.

Aux 891 agents réguliers, s'ajoutent désormais les 294 prestataires à Pointe-Noire, Oyo, Brazzaville et Dolisie qui introduisent une requête au Médiateur de la République, Hilaire Moutault qui « demande au ministre de l'énergie et de l'hydraulique, de recruter à titre permanent des tâcherons de la Snde ». Dans sa réponse du 8 mai 2012, le ministre Henri Ossebi informe le Médiateur que le « dossier est en cours de traitement par le directeur général de la société », qui rassure de sa volonté « à faire face au recrutement progressif, selon le besoin tout en tenant compte du profil de chacun ».

L'achèvement de la construction des potablocs et la pose de la pierre pour la construction de la 2^{ème} usine d'eau, le 27 mars 2009 par le président de la République annoncent des « perspectives d'espoir pour faire face à cette situation d'emplois ». Cette embellie a poussé le directeur de l'époque de recruter 412 agents, presque tous de l'extérieur.

A la question de savoir qui est responsable du calvaire des prestataires de la Snde, tous accusent les directeurs généraux ayant précédé Louis Patrice N'gagnon d'avoir

recruté d'autres personnes à leur place.

Le désespoir

En 2009 l'inspection du travail condamne la Snde à régulariser la situation administrative des prestataires. Mais le dossier laissé par le directeur général sortant Yoka Onika à son successeur Emile Mokoko n'avance pas et Louis Patrice N'gagnon qui le trouve sur sa table a manifesté sa bonne volonté de le résoudre. Il l'a dit à la faveur d'une réunion à laquelle prenaient part les intéressés, le 12 août 2014. En décembre, il affirme qu'il devra mettre en application la recommandation de la justice. Mais les tâcherons se tournent vers le tribunal du travail qui condamne la Snde à reconstituer la carrière des prestataires et à leur verser des dommages et intérêts, dans sa décision du 16 janvier 2016. L'entreprise interjette appel et les prestataires se voient chassés des agences. Ils sollicitent en vain un dialogue. C'est l'heure des règlements de comptes. Des cadres soupçonnés d'être proches des prestataires perdent leurs fonctions.

Les ministres qui se sont succédés au ministère de l'énergie et de l'hydraulique depuis 1997, Jean Marie Tassoua, Bruno Jean Richard Itoua, Henri Ossebi et leurs directeurs généraux dont Aurélien Bongindé, Yoka Onika, Emile Mokoko Wongolo n'ont eu que de bonnes intentions. Leur seul espoir renaît avec l'arrivée à la tête du ministère de Serge Blaise Zoniaba. Mais l'on se demande si ce « travailleur silencieux » pourra résoudre cette équation à plusieurs inconnues.

Ernest Otsouanga

NÉCROLOGIE



Monsieur Djembo Pambou Jean Jacques et Madame Pambou Henriette ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de **M. Pambou Nombo**, Professeur des mathématiques au Lycée de la Révolution survenu le jeudi 30 juin 2016, au CHU. Le deuil se tient au 115 de la rue Lénine à Moungali.

LE PATRIOTE

Siège: 106 bis,
Rue Ewo - Ouenzé
N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE
DU 25 MARS 2010

Directeur Général
Patrick YANDZA

Directeur de la Publication
Guy MOUKOZA

Secrétaire Général
de Rédaction
Bertin EKANI

Rewriter
Aimé Raymond NZANGO

Equipe rédactionnelle
Laurent LEPOSSI,
Dieudonné BEKAS,
Georges ENGOUMA,
Jules Débel,
Gulit NGOU,
Roger PAO,
Dominique MALELA,
Ernest OTSOUANGA

Relationniste
Anderson de MBALOE,

Mise en pages

YENGO MALANDA

Impression
Les Dépêches de Brazzaville

DES SOUTIENS DE TAILLE EN FAVEUR DU FESPAM 2017

La 11^{ème} édition du Festival panafricain de musique (Fespam) prévu en juillet prochain s'annonce exceptionnelle. Le soutien financier de l'Union africaine sera renforcé par les contributions multiformes de la République populaire de Chine, de la Congolaise des banques (Lcb) et du Tchad.



Audience au ministère de la culture

Le président du conseil d'administration du Fespam, Léonidas Mamoni Mottom et ses partenaires viennent de s'accorder sur le principe. Malgré la conjoncture financière peu propice aux projets budgétaires, le ministre de la culture et des arts s'active pour que le premier Fespam qu'il organise ne le soit au « format réduit ». Léonidas Mamoni Mottom rêve d'une édition réussie, qui traduira dans les faits, la renaissance de la culture africaine pour laquelle le Congo et le Tchad sont désignés leaders et ambassadeurs. Les deux Etats sont proclamés « champions en matière de promotion et de diversité culturelle ».

On se bouscule au Tchad

C'est dans ce contexte que Kazeube Neldikingard Madjimta, ambassadeur du Tchad au Congo et le ministre de la culture conviennent d'engager un partenariat culturel sérieux et durable, pour ne pas décevoir les espoirs nourris par l'UA. Le Fespam est d'une importance capitale pour l'Afrique et le Tchad qui veut donner un coup de pouce aux préparatifs de la future édition. « Le prochain Fespam aura lieu en 2017. Un an avant, le Congo s'y attèle déjà. Nous encourageons l'initiative et nous avons fait le tour d'horizon pour savoir ce qui est du ressort du Tchad, pour que

la participation des artistes de mon pays soit non seulement active, mais marque d'une empreinte particulière le festival », affirme Kazeube Neldikingard Madjimta. Jusque-là sous représentés, les artistes tchadiens seront nombreux à la prochaine édition et s'impliquent pleinement dans les préparatifs. « Le Tchad et le Congo ont en commun la diversité culturelle(...) Dorénavant plusieurs groupes culturels, les peintres tchadiens sont associés », rappelle-t-il.

Il ne faut pas sous-estimer les artistes congolais

A travers son ambassadeur au Congo, la République populaire de Chine promet également de s'investir pour la réussite de la prochaine édition du Fespam. De son côté, à l'instar de la Banque postale du Congo, la Congolaise des banques (Lcb) intervient dans le domaine de la culture à travers des partenariats innovants, conclus sur le profil de l'artiste congolais, précise son représentant pour qui, il ne faut pas sous-estimer l'artiste congolais. Mohamed Tahri pense que l'évolution de la culture congolaise et l'épanouissement des artistes sont des vecteurs d'une société qui avance. « Plus la culture se développe, plus la société avance. La Lcb accompagne le ministère dans l'amélioration du statut social

des artistes, le mécénat, la 11^{ème} édition du Fespam et dans l'organisation de la journée de la culture africaine. Car, la culture fait partie de l'éducation humaine, plus elle est développée, plus le pays avance (...) La fondation Lcb Bank accompagnera la construction et l'équipement des bibliothèques dans les hôpitaux et au niveau des prisons ».

Concernant l'organisation du Fespam 2017, une commission technique élaborera une base programmatique. « Une commission détaillera les modalités d'accompagnement. La Lcb est d'accord sur les principes de partenariat dont l'accompagnement financier de l'artiste. Elle est disposée à travailler sur un produit destiné spécifiquement à l'artiste. L'idée est de créer un nouveau produit qui répondra aux besoins des artistes. Il ne faut pas sous-estimer les compétences congolaises ».

Avec autant de partenariats qui se nouent à un an de l'événement, la 11^{ème} édition semble bien amorcer son départ. Ces bonnes intentions devront se traduire très tôt dans les faits. Le président du conseil d'administration et le commissaire général du Fespam paieront la « facture de l'improvisation », comme cela a été le cas dans les éditions précédentes.

Henriet Mouandinga

L'ECHO DU DICO

Chose promise, chose due. L'ECHO DU DICO s'amène avec un verbe bien prisé de nos compatriotes : S'AMUSER.

C'est la forme pronominale du verbe AMUSER à propos duquel le dictionnaire donne les synonymes :

1-) distraire, dans le sens de « détourner l'attention de » ou

2-) délasser, divertir dans celui de « faire rire ou sourire ». Quant au verbe

S'AMUSER qui nous intéresse, le même DICO donne les synonymes : 1-) baguenauder, batifoler, folâtrer dans le sens de « perdre son temps à des riens » ; et 2-) se divertir, jouer pour l'emploi que nous en faisons journalièrement, dans le sens de « se distraire agréablement ».

Le barbarisme naît donc ici de ce que nos compatriotes se l'écrivent en un seul mot, SAMUSER, faussant partant sa conjugaison. Il est dès lors fréquent d'entendre ici et là des « Je samuse », « Tu samuses » en lieu et place des « Je m'amuse », « Tu t'amuses » seuls corrects. S'aviserait-on de dire "Je se nourris ? Pour correction, voici la conjugaison au présent de l'indicatif de ce verbe S'AMUSER que nous serons d'ailleurs mieux inspirés de remplacer par jouer.

**Je m'amuse,
Tu t'amuses,
Il s'amuse
Nous nous amusons,
Vous vous amusez,
ils s'amusent**

Mais puisque nous parlons de verbes pronominaux, restons-y avec S'ABSENTER.

Ici le barbarisme est né de ce que nos compatriotes ignorent royalement que S'ABSENTER est un verbe essentiellement pronominal ; c'est-à-dire qu'il n'existe que sous la forme pronominale. A l'opposé de verbes tels que S'AMUSER, SE LAVER,... qui vous font dans un autre registre AMUSER, LAVER, on ne saurait trouver nulle part trace d'un verbe ABSENTER.

Voici pour notre curiosité la liste des verbes essentiellement pronominaux

se targuer	se suicider	se souvenir
se soucier	se repentir	se rengorger
se renfrogner	se réfugier	se recroqueviller
se récrier	se rebiffer	se rebéquer
se rebeller	se raviser	se ratatiner
se prosterner	se parjurer	s'opiniâtrer
s'obstiner	se moquer	se méprendre
se méfier	s'insurger	s'ingérer
s'ingénier	s'infiltrer	s'immiscer
se gendарmer	se gargariser	se formaliser
s'extasier	s'exclamer	s'évertuer
s'évanouir	s'évader	s'esclaffer
s'éprendre	s'envoler	s'entraider
s'enquérir	s'enfuir	s'empresser
s'emparer	s'élancer	s'efforcer
s'écrouler	s'écrier	s'ébrouer
s'ébattre	se désister	se démener
se dédire	se cabrer	se blottir
s'arroger	s'agenouiller	s'adonner
s'acheminer	s'accroupir	s'accouder
s'abstenir,		

et enfin, S'ABSENTER dont la conjugaison au présent de l'indicatif fera à l'instar de tous les verbes pronominaux : Je m'absente, Tu t'absentes, et ce Le DICO nous en donne en sus la définition suivante : « s'éloigner momentanément (du lieu où l'on doit être, où les autres pensent vous trouver) ». Ne s'absente en substance ou mieux, ne s'est absenté que celui qu'on n'a pas trouvé au lieu où il devait être. Ainsi l'on ne sera plus avisé de dire avec certains de nos compatriotes "Je t'ai absenté", "Je l'ai absenté", pour expliquer qu'on ne sera pas parvenu à rencontrer ou joindre quelqu'un.

Il sied alors expressément de bannir ce pseudo-verbe ABSENTER de notre vocabulaire, et ce sera correction

B. GNALI-MPUNGU
Ecrivain public - Rewriter
05 02 93 555
b.gnali-mpungu@outlook.com

Conseil Supérieur de la Liberté de Communication

PASTEUR NGANGA ET JEAN MANGYLI PRÊTENT SERMENT DEVANT LA COUR SUPRÊME

MM. Pasteur Nganga et Jean Mangyli, respectivement journaliste et directeur technique deux professionnels des médias, nouvellement élus membres du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) ont prêté serment, la semaine dernière à Brazzaville devant la Cour suprême.

Au cours d'une audience solennelle devant la plus haute juridiction nationale, en présence des autres membres du CSLC que préside M. Philippe Mvouo, des membres de la corporation, parents amis et connaissances, MM. Pasteur Nganga et Jean Mangyli ont juré de remplir loyalement et fidèlement leur mission et de garder le secret des délibérations. Dans sa réquisition, le procureur général, près la Cour suprême, a insisté sur la nécessité d'informer objectivement le peuple. «*C'est un droit légitime*», a-t-il dit. «*Communiquer est un besoin vital qui fait l'essence de l'homme*», a poursuivi le procureur général, invitant les nouveaux régulateurs à «*défendre en toute liberté les droits de communiquer pour tous citoyens, garantir leur libre accès aux informations afin de leur donner l'occasion de s'exprimer*». Il leur a également demandé de protéger les organes de presse. «*Ayez le courage de vos*



De gauche à droite, Pasteur Nganga et Jean Mangyli

opinions et contrôlez tout pour qu'il n'y ait pas de dérapage», a insisté le procureur général, fustigeant les excès des nuisances sonores qui entravent la liberté des citoyens.

Dans son plaidoyer, le bâtonnier du Barreau de Brazzaville, Me Emmanuel Oko a insisté sur les missions dévolues au CSLC. «*C'est un pouvoir de sanction, une institution prestigieuse, et un organe du pouvoir de l'Etat du fait de sa place d'arbitre et d'équilibre*», a souligné le bâtonnier.

Le CSLC, a poursuivi Me Oko, est une institution prestigieuse pour son rôle en démocratie, mais aussi pour ses délicates missions de régulation et de surveillance. L'institution est aussi prestigieuse pour sa composition dépolitisée et son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

S'adressant aux nouveaux membres du CSLC, Me Emmanuel Oko a rappelé les vertus de loyalisme et de loyauté. «*Vous devez faire preuve d'impartialité, d'honnêteté, de probité, de dignité et d'indépendance intellectuelle, être réservés et discrets dans l'exercice de votre profession*», a notamment souligné le bâtonnier, interdisant les régulateurs à avoir des partis pris.

A l'heure des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication, Me Emmanuel Oko interpelle le savoir-faire des membres du CSLC, s'appuyant sur la prolifération des réseaux sociaux où sont diffusées

toutes sortes de ragots.

A son tour, le premier président de la Cour suprême, Placide Lenga, prenant acte de la prestation de serment des deux nouveaux membres ainsi que de la réquisition du procureur général et de la plaidoirie du bâtonnier de Brazzaville, a simplement déclaré les deux postulants «*installés dans leur fauteuil*». Le serment, a-t-il dit, est «*la manifestation de l'engagement pris*».

Placide Lenga a, ensuite, esquissé un commentaire sommaire des dispositions de la loi 2001-06 du 12 novembre 2001 portant liberté de l'information et de la communication.

Pasteur Nganga et Jean Mangyli sont devenus membres du CSLC à l'issue du scrutin du 27 février 2016 tenu à Brazzaville. Ils font partie du quota des professionnels de l'information et de la communication.

Le président de la République Denis Sassou N'Guesso a entériné cette élection à travers le décret numéro 2016-63 du 29 février 2016. Les autres membres de la dite institution ont été quant à eux reconduits pour un nouveau mandat de trois ans. Rappelons que Jean Mangyli est ingénieur-hors classe en télécommunications et ancien directeur technique au Cslc, alors que Pasteur Nganga est journaliste de niveau 3 de 14^e échelon et ancien directeur de l'information à l'Agence Congolaise d'Information.

Gulit Ngou

Université Marien Ngouabi

CINQ SOUTENANCES EN GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE

Cinq étudiants de la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université Marien Ngouabi (UMNG) ont soutenu la semaine dernière à Brazzaville, leurs mémoires pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) en gynécologie obstétrique sous la supervision du professeur Marie Paul Tebeu de l'Université de Yaoundé 1.

Ces soutenances ont porté sur différents thèmes, entre autres, «*L'éclampsie : délai de prise en charge*», «*Césarienne en urgence : délai-réalisation-extraction*», «*Infection du site opératoire post césarienne*», «*Traitement chirurgical des cancers de sein*» et «*Profil épidémiologique des présumées agressées sexuelles au CHU*».

Les cinq étudiants finalistes pour le DES de gynécologie obstétrique constituent la quatrième promotion formée par l'Université Marien Ngouabi de

Brazzaville.

Depuis l'année 2011, le département des formations doctorales a déjà formé environ 16 gynécologues détenteurs d'un DES. En effet, une formation sévère est assurée par la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université Marien Ngouabi pour les détenteurs du DES en gynécologie. Cette formation exige à la fois, la pertinence des recherches estudiantines et les fortes capacités rédactionnelles, afin d'élaborer son mémoire de soutenance.

Pour le professeur Léon Hervé Iloki, chef du département des

formations doctorales à la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université Marien Ngouabi, «*le DES est obtenu après quatre années de formation*».

A la fin de leur formation qui porte sur les cours théoriques et l'encadrement pratique qui avoisinent plusieurs heures, les finalistes doivent être capables de réaliser des interventions chirurgicales dans le domaine de la gynécologie obstétrique. Ils doivent être compétents pour effectuer des accouchements, examiner un malade, rendre la synthèse de leur examen et obligatoirement soutenir.

La césarienne est l'une des interventions les plus pratiquées en gynécologie obstétrique. Ainsi, le docteur Sandra Dzaba Nieme, l'une des finalistes en DES, a recommandé «*l'organisation des centres de référence*

pour garantir l'opération de la césarienne».

Emu par la qualité de tous ces travaux scientifiques, le professeur Léon Hervé Iloki s'est dit satisfait des résultats obtenus.

«*Les critiques des jurys sont celles d'experts pour améliorer les travaux scientifiques entrepris par les étudiants*», a-t-il conclu.

G.N

NUMÉROS UTILES (urgences)

Police :	06 628 87 71 05 558 46 18
Gendarmerie nationale :	05 596 03 90 06 886 28 33
Sapeurs pompiers :	118 05 516 89 89
Pompes funèbres municipales (pour le ramassage des corps en dépôt)	06 662 53 00 05 536 92 71
Radio Congo :	05 582 32 73
Océan du Nord :	05 521 76 78
Gare locale CFCO :	05 513 81 72
Pharmacie de nuit Hôtel Bikoumou :	04 417 29 63
STPU :	06 637 90 41

Retraite internationale de Lionel Messi

LIONEL MESSI POURRA-T-IL RÉSISTER À LA PRESSION ?

Lundi dernier, au terme de la finale de la copa America perdue à nouveau aux tirs au but par l'Argentine devant le Chili (2. t. à. b. 4) Lionel Messi a annoncé qu'il mettait définitivement un terme à sa carrière internationale. Plus jamais il ne rejouera avec l'abiceleste.

Lionel Messi, et c'est rare, a beaucoup pleuré après la finale. Il a réalisé que c'est bien lui le «maudit». Car perdre quatre finales dont trois d'affilée ressemble à une punition qui vient des Dieux du football. Ils ne voulaient certainement pas tout lui donner. Lionel Messi est certes un joueur exceptionnel qui aurait aimé tout gagner mais c'est Dieu qui dispose. En 2007 Lionel Messi avait perdu sa première finale en copa America devant « l'ennemi » brésilien (0-3) et en 2014 la deuxième, celle de la coupe du monde au Brésil devant l'Allemagne (0-1). En 2015 et en 2016, Lionel Messi a de nouveau échoué en finale de la copa America devant un seul et même adversaire, le Chili, et toujours aux tirs au but. Comment alors ne pas se convaincre de ce que la poisse colle à sa peau ? Être meilleur footballeur de la planète sans rien gagner avec l'équipe nationale a quelque chose de frustrant, d'humiliant même. Surtout que sans lui l'Argentine avait bel et bien battu le Chili (2-1) en

match de poule. Mais, paradoxalement, depuis que Léo Messi a intégré l'équipe nationale au deuxième match, le « tango » argentin était devenu presque parfait. Tous les adversaires, sans exception, se sont mis à genou en signe de respect et de reconnaissance du pouvoir de Sa Majesté Lionel. Voilà pourquoi la copa América du centenaire lui était promise. Car la machine « Argentine » était comme taillée pour gagner. Mais lundi dernier, Lionel Messi et l'Argentine, ont été intelligemment mis sous l'éteignoir. Léo était souvent à terre. Ses forces et sa magie l'ont subitement abandonné à cause d'un Chili téméraire, audacieux et déterminé. Léo a perdu soudain son inspiration, son génie, sa précision dans les passes et sa concentration. C'est pourquoi même son tir au but est passé loin, très loin de son co-équipier du FC Barcelone, le gardien Claudio Bravo. C'est ainsi que, sous le coup de l'émotion, Lionel Messi a annoncé qu'il s'en allait avec sa malédiction



pour laisser l'Argentine gagner à nouveau des titres.

Le président de la République, Diego Armando Maradona, et le peuple argentin à genou devant le roi maudit

Diego Armando Maradona et Lionel Messi ont presque toujours eu des rapports tendus. El Pibe de Oro a régulièrement affirmé qu'avant l'arrivée du règne de «La Pulga»,

l'Argentine collectionnait des titres. Mais aujourd'hui l'abiceleste s'enracine dans la poisse. Alors, Lionel Messi est un roi indigne. Seulement les critiques de Maradona, apparemment, étaient plutôt de nature à pousser Léo à se faire violence pour porter l'Argentine à bout de bras. Un peu comme lui, Maradona, l'a fait en 1986 au Mexique et en 1990 en Italie. Voilà pourquoi, aujourd'hui, Maradona veut que Messi

continue avec l'Argentine. Le président de la république d'Argentine a été le premier à réagir après l'annonce faite par Messi de quitter l'équipe nationale. Il a supplié « la Pulga » de continuer avec l'abiceleste pour une nouvelle tentative en Russie et, peut-être, au Qatar sans oublier la copa América. Il y a aussi le peuple qui a érigé une statue en l'honneur de Lionel Messi. Une manière bien à lui de rendre un hommage appuyé à Léo et de le supplier de rester. C'est sûr que la réussite est toujours en manque mais, avec tant de réactions, Messi va devoir se donner un temps de réflexion avant de prendre une décision définitive. Car il demeure à ce jour comme un extra-terrestre. Ce n'est pas pour rien qu'il est seul au monde à détenir cinq ballons d'or dont quatre d'affilée. Et puis Messi a quand même gagné quelque chose avec l'Argentine à savoir le tournoi olympique en 2008 en Chine. En plus il est le meilleur buteur de tous les temps de l'équipe nationale d'Argentine avec 55 réalisations après 113 rencontres. Alors prions Dieu pour que « La Pulga » ne quitte pas l'Argentine à seulement 29 ans.

Georges Engouma

Douzièmes jeux africains

MALABO 2019 N'EST PLUS LOIN

On est désormais fixé depuis quelque temps. Quatre ans après Brazza 2015, les prochains jeux africains auront lieu à Malabo en Guinée Equatoriale. Alors le Congo aura à cœur de tenir son rang parmi les grandes nations sportives du continent.

Si le Congo, aujourd'hui, a totalement perdu le nord en handball féminin c'est parce qu'il n'a pas su s'y prendre pour se maintenir au sommet. En privilégiant le cafouillage et l'improvisation au détriment du travail méthodique dans l'espace et dans le temps, le Congo a fini par se casser les dents. C'est dire qu'il n'est jamais facile d'entretenir une veste de luxe quand on n'en a pas la carrure. Il y a plutôt lieu, dans ces conditions là, de prendre suffisamment conscience de la situation et de s'entourer de toutes les précautions qui s'imposent. Aux derniers jeux africains, en septembre 2015, le Congo a créé la sensation en prenant la sixième place au classement général. C'était inespéré du

moment où jamais, au grand jamais, le Congo n'avait atteint la dizaine de médailles dans une édition. En 1991 au Caire, par exemple, il n'y avait eu qu'une médaille de bronze au karaté. C'est que le Congo n'était alors qu'une nation quelconque en la matière et l'unique préoccupation était tout simplement d'éviter de revenir bredouille à la maison. Mais voilà qu'il y a eu l'exigence de la recherche de l'excellence. Et là, ô surprise, le pari a été tenu alors que tout le monde ou presque avait peur. Mais plus de peur que de mal dans la mesure où le Congo, en dépassant la trentaine de médailles, a établi un record. Tellement énorme que pour l'améliorer ou le battre a tout l'air de mission impossible car le Congolais a l'art de ne pas

savoir prévoir.

S'investir à temps dans la préparation

On nous reprochera sûrement de continuer à remuer continuellement le couteau dans la plaie. Mais les anti-valeurs sont en train de s'enraciner profondément dans le sport. Souvent on y est non pas pour servir mais plutôt pour se servir. C'est ainsi que lorsque la presse s'y mêle pour sensibiliser ou réveiller, cela crée des malaises ou des mauvaises réactions. Il reste que Congo sera attendu à Malabo en 2019. On attendra qu'il fasse au moins aussi bien qu'à Brazza il y a moins d'un an. Donc nos ambassadeurs seront condamnés à de bons résultats. Et, pour cela, il y a des dispositions à prendre, du travail à fournir, des sacrifices à consentir. C'est aux fédérations sportives nationales d'élaborer leur programme de préparation étalé sur les trois ans qui res-

tent après la restructuration qui interviendra après les jeux olympiques de Rio (Brésil). Le ministère en charge des sports devrait déjà penser à élaborer les textes devant régir les prochaines assemblées générales et, avec le comité national olympique et sportif congolais, établir le calendrier de celles-ci. Ensuite, dès l'entame de l'année 2017, l'Etat se devra de dégager les moyens nécessaires à la préparation de nos athlètes. L'erreur serait de se dire que ce n'est pas une priorité dans la mesure où, qu'on le veuille ou non, le sport est un miroir qui projette l'image d'un pays à l'extérieur. A travers ses performances sportives, un pays est respecté et redouté. Le pays est regardé autrement. Cependant, malgré la belle démonstration aux jeux africains de Brazzaville la manière de faire des dirigeants sportifs congolais ne rassure pas toujours. Il y a toujours une incapacité avérée à fonctionner sur un programme

d'action et à prendre ou tenir des engagements majeurs face aux attentes générales. Il se dégage plutôt une impression permanente d'un travail fait au brouillon et jamais mis au propre qui autorise de perpétuels tâtonnements et recommencements. D'où notre insistance sur le sujet car, finalement, il y a un manque total d'organisation. Ce qui laisse libre cours à tout genre de déviance et d'excès dans la manœuvre individuelle. Nombreux sont ceux des Congolais qui, toujours, postulent à des postes de responsabilité dans des fédérations sportives nationales avec, hélas, de sordides arrières pensées. C'est donc aux électeurs de se préoccuper désormais de mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. On doit épargner ce secteur de clans qui ne luttent que pour parvenir au perchoir pour se faire les poches.

Nathan Tsongou

Handball africain

DE QUOI SERONT CAPABLES LES DIABLES-ROUGES DAMES À LA PREMIÈRE ÉDITION DU CHALLENGE EDITH LUCIE BONGO ?

La Confédération Africaine de Handball (C.A.H.B) a procédé ce samedi 25 juin 2016 à Luanda au tirage au sort du challenge Edith Lucie Bongo qui aura lieu dans la capitale angolaise du 28 novembre au 7 décembre 2016.

La main innocente a donc reparti les dix pays inscrits en deux groupes de cinq. Le groupe A se compose de l'Angola, pays organisateur, de la République Démocratique du Congo, du Cameroun, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire alors que le groupe B réunit la Tunisie, tenante du titre, l'Égypte, la Guinée, l'Algérie, et tout naturellement le Congo-Brazzaville. C'est précisément à Luanda que le Congo (dames) et l'Algérie (hommes) remportaient définitivement le challenge Marien Ngouabi, déjà don du Congo à la Confédération Africaine de handball alors présidée par le sénégalais feu Babacar Fall. Vingt neuf ans après le président Denis Sassou N'Guesso dote la Confédération Africaine de handball d'un trophée qui porte le nom de sa défunte fille, Edith Lucie Bongo. Voilà pourquoi, pour le Congo, le pari est profond de signification. Il est hors de question de faire comme la dernière fois au Maroc lors du lancement du challenge Denis Sassou N'Guesso. Cette ex-

périence là nous est restée comme une arête au travers de la gorge. Car rien n'avait été fait pour accompagner le président Denis Sassou N'Guesso dans ce geste combien honorable ni pour assurer aux Diables-Rouges une participation respectable. C'était, à vrai dire, une faillite impardonnable. Cette fois, cinq mois avant l'événement tout le monde sait qu'il y a un gros pari à relever. Ce ne sera pas du gâteau. Il y a plutôt nécessité de se préparer de façon conséquente de sorte à honorer le pays et à donner un sens profond au geste du président Denis Sassou N'Guesso. Il y a donc à réfléchir le plus rapidement possible sur le comment faire pour répondre aux attentes. L'affaire est à prendre très au sérieux.

Une main innocente plutôt tendre

Il sied de relever que les Diables-Rouges ont hérité d'adversaires qui ne sont forcément hors de leur portée. Les Tunisiennes, tenantes du titre, sont l'équipe que les



Le président de la CAHB et Son Excellence Denis Sassou N'Guesso

nôtres ont déjà rencontrée deux fois en finale. D'abord en 1976 à Alger à l'occasion de la première participation congolaise. Les Tunisiennes l'avaient emporté par 10 à 5 en profitant de plusieurs jets de 7 m et surtout du manque d'expérience des congolaises.

La deuxième finale, c'était en 1981 à Tunis et le Congo défendait le titre acquis en 1979 à Brazzaville. Le Congo avait alors pris sa revanche en l'emportant par 11 à 10. C'est vrai qu'après, le Congo a encore remporté

deux autres titres en 1983 au Caire et en 1985 à Luanda avant d'amorcer une courbe plutôt descendante. Depuis, le Congo a totalement perdu le nord alors que la Tunisie a continué à travailler au point d'avoir aujourd'hui le titre à défendre. La Tunisie, aujourd'hui, c'est désormais du solide en Afrique mais pas forcément inaccessible.

En revanche l'Égypte et la Guinée sont des adversaires largement à la portée des Diables-Rouges même si le niveau actuel laisse plutôt à désirer. L'autre équipe à

redouter dans ce groupe B, c'est l'Algérie.

A plusieurs reprises, ces derniers temps, cette équipe a rendu la vie très difficile aux Diables-Rouges. Ce sera sûrement encore le cas à Luanda. Tout dépendra donc de la manière dont le Congo va s'y prendre pour tenir le pari. Car, dans l'affaire, il n'existe pas de baguette magique. C'est seulement le travail et la manière de le mener qui produisent des fruits. Or la fédération congolaise de handball, en ce moment, est plutôt tordue, sans tête ni méthode. Les dirigeants se montrent du doigt, se marchent sur les pieds et entretiennent l'hypocrisie. Ils ne savent donc pas pourquoi ils sont là. C'est cela qui fait l'objet du désespoir congolais. Voilà qui veut dire que le ministère en charge des sports doit maintenant prendre les choses en mains comme il aime le faire avec le football. Le défi est si important qu'on ne peut se permettre de le laisser à des mains inexpertes.

Georges Engouma

Huitième de finale de la Coupe du Congo de football

V.CLUB MOKANDA SAUVE L'HONNEUR DE POINTE-NOIRE

Il se disputait mercredi, jeudi et vendredi derniers les huitièmes de finale de la coupe du Congo. Huit rencontres à élimination directe qui ont laissé sur le carreau Munisport de Pointe-Noire, Nico-Nicoye de Pointe-Noire, l'Association Sportive Ponténégrine ainsi que l'Etoile du Congo, As Otho d'Oyo, Ajax de Ouenzé, Patronage Sainte-Anne, et Inter-club.

Un vrai massacre pour Pointe-Noire qui perd trois de ses quatre représentants tout comme pour Brazzaville, la capitale, décapitée de 50% de ses représentants. Trois équipes ont fait sensation à cette étape des huitièmes de finale. Il s'agit d'abord de V. club Mokanda de Pointe-Noire, pourtant moribond en championnat national ligue 1, mais est venu à Brazzaville pour obtenir une victoire nette et sans bavure sur l'Inter-club (2-0). C'est aussi le cas pour l'As Kimbonguela qui, loin de ses bases, s'en est allée dicter sa loi au

terme d'une épreuve nerveusement éprouvante qu'est la loterie des tirs au but. Après 120 minutes de jeu pendant lesquelles les deux équipes se sont séparées sur un nul vierge, l'As Kimbonguela a finalement tiré son épingle de jeu devant Nico-Nicoye qu'elle a battu par cinq tirs au but à quatre.

L'autre exploit est à mettre au crédit du Centre d'Etudes et Sport la Djiri, victorieux là aussi de l'ASP aux tirs au but par 4 à 3. Le score était d'un but partout à la fin des prolongations. Les équipes étaient finalement si proches les unes des autres

que quatre autres équipes n'ont été départagées qu'au terme de l'épreuve de tirs au but. Il s'agit de Cara-Etoile du Congo et Diables-Noirs-Patronage Sainte-Anne dont le score était identique d'un but partout à la fin des prolongations. Finalement le Cara s'est imposé par 5 tirs au but à 3 et Diables-Noirs l'a emporté par 5 tirs au but à 2. Trois autres équipes, en l'occurrence Jeunesse Sportive de Talangaï, BNG, et AC Léopards ont dominé respectivement Munisport de Pointe-Noire (4-0), Ajax de Ouenzé (3-1) et As Otho d'Oyo (2-0).

Qui succèdera à Diables-Noirs ?

Le tenant du titre à savoir Diables-Noirs, qui l'année dernière avait battu AC Léopards en finale par 1 à 0,

est encore là. Compte tenu des difficultés actuelles en championnat, cette équipe devrait faire comme la saison passée en mettant le paquet pour sauver la saison en visant la coupe du Congo. Seulement, il y a encore cinq rencontres à disputer pour y parvenir. Devant les « Nsimba Ntsakala » se dressent trois sérieux prétendants comme AC Léopards, Cara et la JST. Cependant, les quatre outsiders à savoir As Kimbonguela, V. club Mokanda, Centre d'Etudes et Sport La Djiri et BNG sont bien capables de créer la sensation.

Car, en football, rien n'est impossible. Néanmoins, il y a lieu de ne pas négliger l'inexplicable, l'indéchiffrable. A l'exception de la finale de Sibiti qui a opposé Diables-Noirs à Cara, les autres ces derniers temps n'ont

concerné que Diables-Noirs et AC Léopards.

Les Diables-Noirs qui sont en train de se laisser distancer en championnat et qui ont été malmenés par les fauves en aller comme au retour devraient maintenant penser à préparer leur revanche. Et si jamais ils parviennent à se concentrer suffisamment, la tâche n'est pas impossible. Seulement présentement, on sent comme un relâchement. Pour certains dirigeants, et non des moindres, le cœur n'est plus tout à fait à la chose. Or, côté Fauves du Niari, on n'a pas encore oublié la défaite concédée à Ouesso (0-1). On pense donc à la vengeance dont on dit qu'il est un repas qui se mange froid. Qu'en sera-t-il ? Wait and see.

Nathan Tsongou